

Le vrai patrimoine

Une exposition sur le patrimoine, à l'Hotel de ville. Ce panneau présente la ville en 1881. Le maire Rheume et le pere St-Laurent discutent de ce qu'était alors la ville.

Environnement :

On rencontre le ministre

Les maires de la région ont rencontré le ministre de l'Environnement, M. Onellette, histoire de faire le point sur le financement des travaux d'épuration des eaux et de tirer au clair certaines imprécisions. (page A-5)

L'ALIMENTATION CETTE SEMAINE

RICHELIEU

METRO

Viand-O-Bec

Biscuiterie Jano

Charcuterie Bagot

Saint-Hyacinthe

*** LA JOLIE ***

(Page A-6)

HEBDOS
132e ANNÉE
NO 6
MERCREDI
30 MAI 1984
5 CAHIERS
52 PAGES
50¢

le COURRIER

DE SAINT-HYACINTHE

Le doyen des journaux français d'Amérique.

130
anniversaire

Nebdo de l'année au Canada

Institution en tutelle

Le ministre Laurin est intervenu

Un tuteur a été récemment nommé aux Pavillons Bois-Joly de Saint-Hyacinthe. La nouvelle, qui faisait l'objet de rumeurs depuis quelques jours déjà, n'a pas été confirmée sur place où les communications ne semblent pas fonctionner normalement. Mais c'est le ministre des Affaires sociales lui-même, M. Camille Laurin, qui recevra le rapport du tuteur et qui décidera de la ligne de conduite à adopter par la suite. En attendant, le centre poursuit ses activités. (page A-3)

Le droit de cité

Détails du programme, page A-3

Aféas : une nouvelle présidente régionale (page C-1)

Le bilan, après une année d'opération, montre que cette expérience connaît un bon départ. Au fur et à mesure que le nombre de bénévoles grandit, le service offert s'améliore d'autant et la possibilité de répondre aux vrais besoins de la population est plus grande.

(page C-7)

TÉLÉ-CONFIDENCE

Justice

Règlement hors cour

Le décès accidentel d'une jeune femme sur la table d'opération a donné lieu à des poursuites qui viennent de connaître un règlement hors cour. L'événement remonte à décembre 1981.

Une violence inutile

Trois adolescents ont vécu une expérience pénible en fin de semaine dernière, après avoir été battus par des jeunes de leur âge sans aucune raison valable. Autres nouvelles page A-6.

À St-Malo :

Le seul artiste d'ici accepté

Dans le cadre des fêtes Québec 84, M. Lajoie, de Saint-Hyacinthe, est le seul artiste francophone du Canada à pouvoir exposer ses oeuvres à St-Malo. (page B-8)

M. Whelan joue ses cartes

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, est candidat à la chefferie libérale. Mais en visite dans la région, il a continué de jouer ses cartes : l'agriculture et la production de denrées. Sur la photo, il apparaît en compagnie du député Ostiguy et d'une partie de la famille Laflamme, de Sainte-Rosalie, gagnante de la Médaille d'or du mérite agricole. (page A-2)

Campagne au leadership

À lire

Attention à l'éclipse !

Élections scolaires

La main à la pâte

sports

Malo s'en va en Allemagne

Ce jeune hockeyeur ira poursuivre sa carrière outre-Atlantique afin d'acquiescer à une expérience unique tout en mettant à profit son potentiel sportif.

Olympiades à l'école (page B-1)

Athlétisme : des records qui sont encore solides... (Page B-3)

Sommaire

Annonces classées D-2 à D-8

Service des loisirs B-6

Recettes C-2

Spectacles B-8 - B-9

Sports B-1 à B-5

Télévision B-10

Avis de décès A-9

Quelques pages C-6

Des livres en tête B-9

dossier

La MRC d'Acton, une seule solution s'impose (10)

par PB

Que dire en conclusion à tout ce qui a été écrit dans ce "Dossier" depuis maintenant neuf semaines? Le problème que constitue la Municipalité régionale de comté d'Acton ne pourra être réglé de façon satisfaisante que si les responsables politiques acceptent de regarder la réalité en face. Il n'y a pas trente-six solutions possibles. Le choix reste fort limité.

M. André Asselin, président de l'Union des municipalités régionales de comté, en a suggéré trois au cours d'une rencontre avec les maires du conseil de la MRC. Mais d'emblée celle préconisant une normalisation de la situation et le maintien intégral de la MRC dans son état actuel doit être écartée. En effet, depuis le tout début de la création des MRC, les choses n'ont pas évolué normalement dans le cas de la MRC d'Acton. La consul-

tation n'en pas été prise en compte à la lumière de la situation réelle de sorte que la création de la MRC comme elle existe à l'heure présente relève plus de la politique que de la logique démocratique.

Manipulés à diverses occasions, trébuchés d'un ministère à l'autre, ayant l'impression de ne pas compter, les dissidents n'en demeurent pas moins convaincus que la loi doit être respectée dans son essence même. Ils refusent toutes manoeuvres comme celle, absolument fautive semble-t-il, d'un supposé moratoire ou celle encore d'une période d'essai de quatre ou cinq ans. Ils ne veulent surtout pas légitimer par leur attitude ce qu'ils considèrent très majoritairement comme un déni de justice.

Dans ce contexte, on peut souhaiter tout ce qu'on voudra. Le plus pur réalisme exige de tenir compte de la situation réelle et aujourd'hui. Donc, vouloir garder la MRC dans sa constitution présen-

te est irréaliste et moralement douteux.

Le même M. Asselin suggérait deux autres solutions qui, en fait, n'en font qu'une avec des effets différents toutefois. La MRC est dissoute et chaque municipalité rejoint une autre MRC, ou les dissidents s'en vont et la MRC continue, avec les municipalités restantes. Dans un cas comme dans l'autre, la solution proposée est de permettre aux dissidents, dont on reconnaît du même coup le bien-fondé de la position, de pouvoir exercer leur droit d'appartenance et tout ce qui s'ensuit. Il n'est pas possible de forcer toute une population à aller contre ce qu'elle désire; d'autant plus que cette volonté a été clairement confirmée à plusieurs niveaux et à de très nombreuses occasions.

On comprend dès lors que la survie ou non de la MRC d'Acton ne peut être que subséquente à une

autre décision, à savoir celle de permettre à chacun d'aller là où vraiment il estime devoir être. Si les municipalités qui y trouvent leur compte à l'intérieur de la MRC d'Acton sont consentantes à poursuivre l'expérience, tant mieux. Si non, que chacune se rapproche de son véritable centre d'appartenance.

Un nouveau ministre a été nommé et a suscité certains espoirs. D'autant plus que le climat politique pourrait bien favoriser avant longtemps une prise en compte plus large des opinions de la population. Il n'y a pas trente-six solutions à ce problème. Une seule a des chances de succès, c'est-à-dire celle qui permettra à la véritable démocratie de jouer son rôle. Vouloir s'obstiner à proposer autre chose, c'est accepter que des luttes sans fin s'engagent en attendant une occasion favorable d'obtenir, politiquement ou autrement, les mêmes résultats.

Candidat à la chefferie libérale

Eugène Whelan rencontre les producteurs agricoles

par Claude Beauregard

C'est dans le cadre de sa tournée provinciale québécoise que le ministre de l'Agriculture du gouvernement d'Otawa et candidat à la chefferie de son parti, Eugène Whelan, a rencontré les producteurs agricoles à Sainte-Rosalie. Il y a tenu un discours sans grandes surprises, mais où l'agriculture a tenu une place prédominante.

Environ 200 personnes, la majorité étant des producteurs agricoles, ont reçu le ministre de l'Agriculture à Sainte-Rosalie. Celui-ci est arrivé au rendez-vous avec presque une heure de retard, mais sans que l'enthousiasme des partisans en soit diminué.

Il faut dire que la méthode d'Eugène Whelan est quelque peu surprenante: affublé de son inévitable chapeau vert,

il est toujours suivi d'un accordéoniste jouant des airs de circonstance.

"Notre système agricole n'est pas parfait, mais présentement, il n'y en a pas de meilleur au monde", a affirmé Eugène Whelan dans un discours qui n'a d'ailleurs pas manqué d'humour. Il faut ajouter qu'une traduction un peu farfelue (Eugène Whelan parle très peu le français) a contribué à détendre l'atmosphère.

Les priorités d'Eugène Whelan recourent en grande partie le domaine agricole. S'il est élu, il compte regrouper les trois éléments fondamentaux renouvelables du Canada, c'est-à-dire l'agriculture, les forêts et les pêcheries, dans un même ministère. Il a aussi fait état de l'industrie laitière canadienne qu'il qualifie de "meilleure au monde".

L'auditoire a assez bien accueilli les propos d'Eugène Whelan mais en ont profité pour faire savoir leur mécontentement vis-à-vis les problèmes actuels dans l'industrie du porc. Une situation qui serait probablement corrigée avec son élection, a répondu le ministre Whelan, "car les producteurs ne peuvent pas produire à perte avec les hauts taux d'intérêts actuels".

Il a terminé son discours en affirmant que "toutes les initiatives qu'il a entreprises, se sont révélées fructueuses" et en visitant par la suite l'entreprise agricole de Réal Laflamme.

Celui que plusieurs voient comme troisième dans la course au leadership de son parti a visité le Québec en coup de vent, faisant une escale à Drummondville, Sainte-Rosalie et Montréal. On peut aussi se demander s'il a réussi à se gagner quelques voix dans la région, alors que tous les délégués du comté se sont déjà signalés pro-Turner.



Plusieurs personnes (dont un grand nombre de producteurs agricoles) ont entouré Eugène Whelan, candidat à la chefferie du parti libéral, lors de son arrivée à Sainte-Rosalie. Les propos d'Eugène Whelan semblent d'ailleurs avoir été appréciés par les personnes présentes à cette rencontre.

"Génies en Herbe", tournoi national

Le Collège S.-Maurice maintenant en semi-finale

Radio-Canada présente actuellement les semi-finales du tournoi national de "Génies en Herbe". Ces affrontements mettront au prises les quatre meilleures équipes au Canada: le Collège Saint-Maurice de Saint-Hyacinthe, Shédiac au Nouveau-Brunswick, l'école Saint-Charles Garnier de Québec et le Collège Jean-de-Brébeuf de Montréal. Ces quatre super équipes vous donneront droit d'assister à des matchs rapi-

des et enlevants.

Le match du 31 mai à 19 h 00 mettra aux prises le Collège Saint-Maurice et Jean-de-Brébeuf. Ces quatre jeunes filles de notre région entendent bien montrer aux Montréalais de quel bois elles se chauffent! C'est à ne pas manquer. Le 7 juin, ce sera au tour de la grande finale qui mettra aux prises les deux meilleures équipes canadiennes.



L'équipe "Génies en Herbe" du Collège Saint-Maurice: Marielle Vermette-Bélangier (professeur-responsable), Hélène Dupuis, Nathalie Poulin, Michel Benoit (animateur de l'émission "Génies en Herbe" à Radio-Canada), Linda Spickler et Isabelle Guévin.

Clinique à Saint-Pie

La Croix-Rouge tiendra une collecte de sang à l'école Sacré-Coeur de Saint-Pie, le vendredi 1er juin, de 15 heures à 20 h 30.

Organisée par les Chevaliers de Colomb et la Caisse populaire de Saint-Pie, cette cueillette de sang est sous la présidence d'honneur du curé Wilfrid Bérard. L'objectif de cette cueillette a été fixé à 175 donneurs... pour un don de 1 litre!

Les Kamsok invitent

L'école... c'est fini ou presque! Les Kamsok de la Cathédrale organisent le samedi 9 juin, à l'OTJ de La Providence, une super fête où la musique occupera la première place. De 14 heures à 18 heures, il y aura danse et concours de sosies. Puis, de 20 heures à 1 heure, la danse reprendra ses droits et il y aura concours de danse. Le coût d'entrée a été fixé à 3 \$.

MÉTÉO

La météo à CKBS

Du lundi au vendredi, en direct de la Station de météo de Saint-Hyacinthe, avec Michel Morissette.

Le matin : 6 h 20, 7 h 20, 8 h 20

Le midi : 12 h 10

Fin de journée : 16 h 20 et 17 h 10.

Vivement l'été !

Avec un mois de mai qui ne semble posséder aucune des vertus traditionnelles de ce mois merveilleux, on se prend à souhaiter que juin et l'été arrivent au plus tôt. En 1983, pour ceux qui s'en souviennent, ce fut aussi un mois de mai bien ordinaire et un début de juin plutôt froid. Il a fallu attendre à la mi-juin ou presque pour que la chaleur soit de la partie. Mais par après, ce fut vraiment l'été. En sera-t-il de même cette année? En attendant, que devrait être un mois de juin "normal" ?

Mais attention, le 3 juin 1945, il a fait -1 degré Celsius!

Précipitations

Un mois de juin devrait apporter une moyenne de 92 mm de pluie. Mais Les statistiques montrent qu'il en est tombé 209 mm en 1943 et aussi peu que 20 mm en 1963. Pour une même période de 24 heures, il est tombé 81,5 mm de pluie le 15 juin 1943.

Ensoleillement

La normale s'établit à 222 heures. En juin, les journées allongent de 12 minutes seulement et en soirée en plus. Cela signifie que les journées qui allongent encore prendront bientôt la démarche contraire...

L'été débute officiellement le jeudi 21 juin, à 1 h 02 du matin.

Températures

Les températures normales en début de mois sont de 22 degrés Celsius le jour et de 10 la nuit. Elles évolueront à la hausse au fil des jours pour atteindre une normale de 27 le jour et de 15 la nuit. La température la plus élevée enregistrée en juin à Saint-Hyacinthe fut 35,5 degrés, le 30 juin 1969.

RUMEURS RUMEURS RUMEURS RUMEURS DE MA VILLE

Le printemps, c'est la saison des tulipes et des pissenlits. L'humoriste Pierre Foglia serait sans doute fort heureux de constater qu'à Saint-Hyacinthe, pour certains du moins, c'est le gazon qui constitue la mauvaise herbe et les pissenlits que l'on cultive. Il est vrai que ces derniers peuvent être servis en salade alors que le gazon ne sert pas à grand'chose mais quand même.

caméraman afin de fixer sur pellicule et dans des écrits la fin de toute une époque. Pas question de dynamiter cette cheminée. Sa destruction serait plus classique... mais tout aussi efficace. En attendant ce jour, on préparerait aussi un monument qui sera installé sur l'emplacement afin de rendre hommage aux travailleurs et travailleuses de cette entreprise au cours de ses nombreuses années d'existence.

Tout cela pour dire qu'au cours des derniers jours, de nombreuses remarques ont été faites à l'endroit de ceux qui ne prennent pas grand soin des espaces verts. Que ce soit au niveau de la ville ou des particuliers. Ainsi, sur le boulevard Casavant, les passants se demandent sans doute si la Fédération de l'UPA entend partir un organisme en vue de la protection du pissenlit. Entre-temps, aux quatre coins de la ville, les travaux de nettoyage et d'entretien des pelouses en sont encore à leurs balbutiements.

Un prix Nono doit être décerné cette semaine à un conducteur de camionnette qui manœuvre de politesse en plus d'être incompetent. Le tout s'est déroulé il y a quelques jours sur la rue Girouard, à l'intersection de la rue Hôtel-Dieu. Une traverse pour piétons existe à cet endroit mais bien peu d'automobilistes semblent savoir ce que cela signifie. Ils foncent comme si la rue leur appartenait de sorte que le pauvre piéton essaie de s'en réchapper du mieux qu'il peut.

Pourtant, il avait été bien résolu qu'au niveau municipal, un effort serait fait dès le début de la saison pour prendre et garder le contrôle à ce chapitre. Des bacs à fleurs ont été installés et c'est très beau. Les pelouses des parcs et des espaces publics attendent, par contre, la venue des préposés. Ce ne serait qu'une question de temps puisque les agents pour les hommes et l'équipement ont été prévus lors du dernier budget. Il nous reste à voir tout ce beau monde en action.

Par un bel après-midi donc, un homme âgé et handicapé visuel s'est engagé dans ce passage comme c'était son droit et en l'absence de tout véhicule dans le voisinage immédiat. Mais c'est là que le camionneur intervient. Fonçant à toute allure, il n'a en rien modéré et comme le piéton ne traversait pas suffisamment rapidement pour lui laisser tout le passage, il a entrepris de lui percer les oreilles en utilisant son klaxon, frôlant presque le piéton qui allait son chemin. Pour cela, un Prix Nono. Et une demande aux policiers: pourquoi ne pas faire respecter ces passages ?

De source "fiable", la vieille a appris que la démolition de la cheminée de la Penman's ne passerait pas inaperçue. Bien sûr, les travaux de démolition prennent plus de temps que prévu et on parle maintenant, de façon fort conservatrice, de mois de septembre pour la fin des travaux. La fenêtre sur la rivière ne sera pas ouverte cet été et probablement pas cette année, mais il faut de la patience...

Pour la cheminée, on lancerait des invitations aux grands réseaux de communications pour qu'ils envoient sur place des journalistes et

Résultats

PROVINCIAL

Date du tirage : 25 mai 1984

4031340 500 000\$
031340 50 000\$
31340 1 000\$
1340 100\$
340 25\$
40 10\$

MINI-LOTO

588327 50 000\$
88327 5 000\$
8327 250\$
327 50\$
27 5\$

MISE-TÔT

7-19-28-35

LOTO-PERFECTA

6/36

8-11-12-17-27-30
Le complémentaire : 18

LOTO

6/49

Date du tirage : 26 mai 1984

1-3-40-43-45-46
Le complémentaire : 7

INTER LOTO

25 mai 1984
Le détenteur du billet



loto-quebec

portant le numéro 111495 gagne 250 000\$. Ceux dont les billets se terminent par les cinq derniers chiffres, 2 500\$; ceux par les quatre derniers, 250\$; ceux par les trois derniers, 50\$ et des deux derniers, 10\$.

Les numéros non décomposables pour les lots de 25 000\$: 180663 - 123560 629828

Numéros mobiles gagnants : 24464 (2 500\$); 6764 (250\$); 472 (50\$).

EXAMEN DE LA VUE

Lentilles de contact: double foyer • permanentes et autres Lunettes

- * Dr Luc Tétrault, optométriste
- Dr Robert Thérout, optométriste
- * Dr Marielle Tousignant, optométriste
- Dr Carol Marois, optométriste
- Dr Françoise Marsigny, optométriste

CENTRE-VILLE • 1525, rue Saint-Antoine Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3L2 773-5555
BOURG-JOLI • 2960 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4Z2 774-1818
SAINT-PIE • 75 rue Saint-François Saint-Pie, Québec J0H 1W0 772-2401

Clinique optométrique de Saint-Hyacinthe

Clinique d'Acupuncture A.B.Lesot

MAINTENANT DÉMÉNAGÉ

au 1775, rue des Cascades (coin Hôtel-Dieu), Saint-Hyacinthe

tél.: 774-9855

le courrier

DE SAINT-HYACINTHE

Dr Marc Cusson
OPTOMETRISTE
Examen de la vue
Verres de contact
Rééducation visuelle
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Aux Commissions scolaires

Val-Monts et S.-Hyacinthe ont déposé leurs budgets

par Vianney Théberge

Les deux Commissions scolaires de la région, soit celle de Saint-Hyacinthe et Val-Monts, viennent de déposer leurs prévisions budgétaires respectives, au cours de conférences de presse distinctes dont l'une s'est tenue vendredi dernier, et l'autre lundi de cette semaine.

Il en ressort évidemment une aug-

mentation sensible dans le montant total d'opération, pour l'une et l'autre commission scolaire.

Saint-Hyacinthe

À la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, comme l'expliquait M. Jacques Turgeon, directeur des services financiers, assisté de M. Jean Laperle, directeur général, et Mme Lise Grimard, présidente de la commission sco-

laire, les dépenses passeront de 12 400 000 \$ qu'elles étaient cette année, à 13 200 935 \$ en 1984-85.

Les postes détaillés montrent que le personnel enseignant retient 7 861 444 \$ (soit un manque à gagner de 274 750 \$); alors que le personnel non-enseignant, concierge, cadre et direction, avec un surplus, cette année, de l'ordre de 14 463 \$, décrochent un montant global de 2 487 766 \$ (soit un manque à gagner de 195 036 \$). Les autres dépenses reliées aux immeubles, matériel et autres objets, le poste enregistrera malgré un surplus de 89 450 \$ une dépense de 743 170 \$. Avec le service de la dette qui coûte 10 367 \$, les prévisions aux dépenses se chiffrent à 13 200 935 \$, pour un écart de 883 098 \$.

Ce manque à gagner sera racheté par l'imposition qui se chiffre cette année à 6% du budget (l'an dernier, le taux était à 6,2%).

M. Laperle explique l'écart chez les enseignants par l'ajout de six professeurs de plus que prévu par les normes, et d'un meilleur encadrement dans les écoles, comme par l'engagement de secrétaires à plein temps.

Val-Monts

Par ailleurs, M. Normand Bergeron, directeur général, et Mme Jacqueline Pinard, directeur financier, à la Commission scolaire Val-Monts, expliquent l'augmentation de leurs dépenses budgétées par l'engagement à plein temps d'un coordonnateur pour les élèves en difficultés d'apprentissage, à l'augmentation de secrétaires d'école, et d'enseignants, à l'ajout de conseillers pédagogiques et à un manque à gagner de l'ordre de 42 000 \$ que le ministère a réclamé au cours de l'année.

Ainsi le budget passe de 8 700 000 \$ qu'il était cette année, à 9 139 607 \$.

Les enseignants retiennent 5 790 161 \$, soit un manque de 124 507 \$; le personnel non-enseignant, les cadres, les concierges, la direction absorbent 2 211 746 \$, soit un manque de 375 920 \$; et les immeubles, outillages, appareils et autres objets, 787 022 \$, un manque de 195 787 \$.

Les intérêts sur emprunt se chiffrent à 51 082 \$, et le service de la dette, à 289 596 \$. Soit un grand total de 9 139 607 \$.

Dans les six mois qui suivront les débuts de la période, les responsables effectuent toujours une correction en vue de terminer "avec succès" leur année.



Les dirigeants de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ont présenté à la presse les prévisions budgétaires. Dans l'ordre habituel, M. Jacques Turgeon, du Service financier, Mme Lise Grimard, présidente de la commission scolaire, et M. Jean Laperle, directeur général.



La Commission scolaire Val-Monts a dévoilé ses prévisions budgétaires au cours d'une conférence de presse, en début de semaine. M. Normand Bergeron, directeur général, et Mme Jacqueline Pinard, directeur financier, prenaient part à la rencontre.

Le 30 mai :

Éclipse partielle de soleil, à éviter pour les imprudents !

par PB

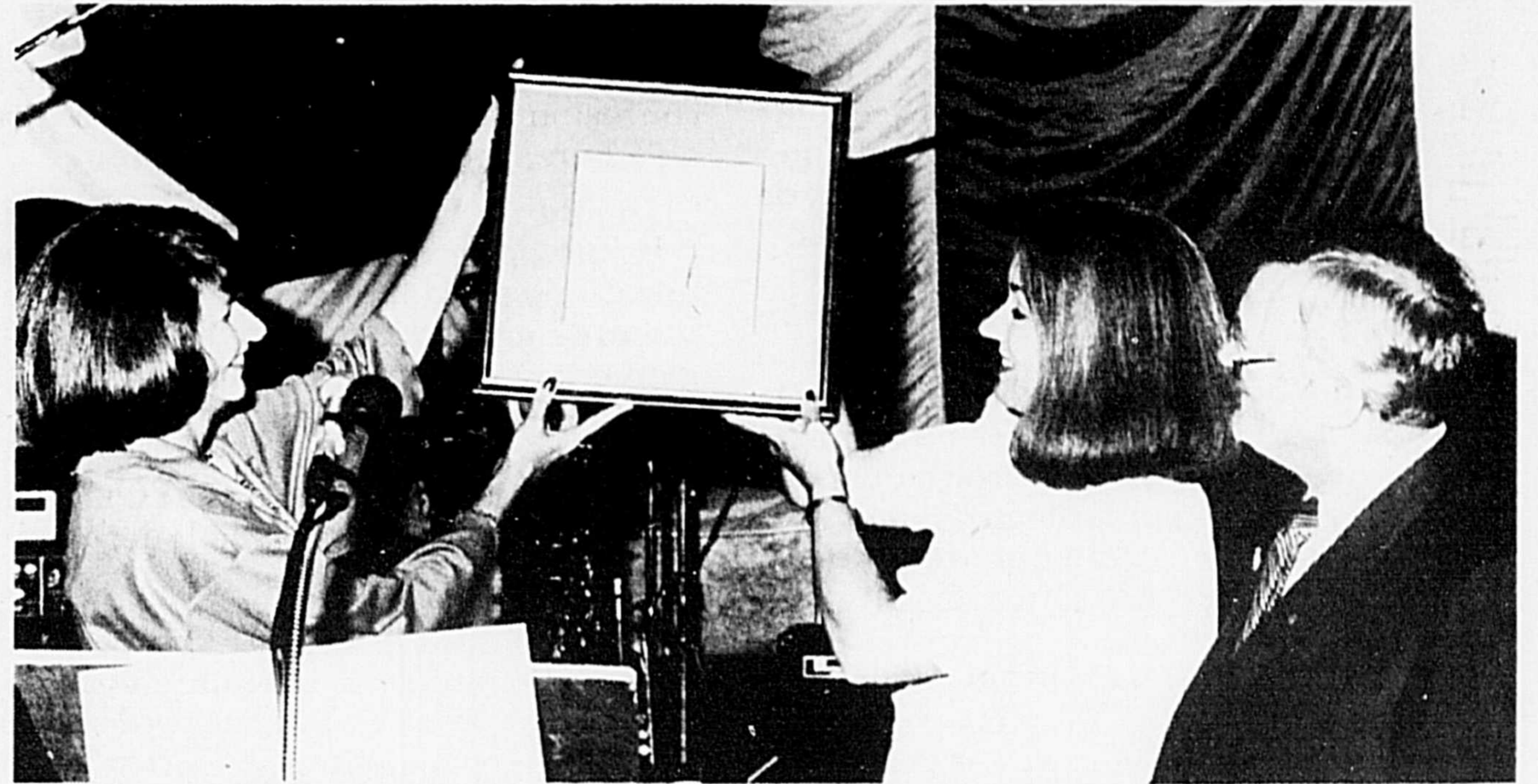
L'éclipse partielle de soleil qui aura lieu le mercredi 30 mai appartient à la catégorie d'éclipses qui sont les plus dangereuses. C'est l'avis émis par le Conseil national de recherches du Canada qui incite les imprudents à s'abstenir de contempler ce phénomène naturel sans protection adéquate. Selon le conseil, c'est justement parce qu'elle sera partielle que cette éclipse du 30 mai est dangereuse.

Quand le soleil n'est pas entièrement caché, les rayons infrarouges de la partie visible peuvent abîmer la vue et même rendre aveugle. La seule façon d'observer l'éclipse en toute sécurité est de la regarder à la télévision. Ceci est particulièrement important pour les enfants à l'école ou à la maison. Le danger réside dans l'observation directe du soleil, ce que personne ne fait normalement lors d'une journée ensoleillée.

Mais durant une éclipse, il se trouve

toujours des personnes qui sont prêtes à courir ce risque. À la suite de l'éclipse du 7 mai 1970, on a enregistré 145 cas d'atteintes à la vue aux États-Unis parmi les personnes qui avaient regardé le soleil directement ou à travers des filtres inadéquats.

Cette éclipse sera visible aux heures approximatives suivantes pour la région de l'heure avancée de l'est : de 11 h 30 à 14 h 15, ces heures marquant le début et la fin du phénomène.



Dîner-bénéfice des libéraux

Le dîner-bénéfice annuel des libéraux fédéraux de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot vient d'avoir lieu en présence de plusieurs centaines de personnes, à Sainte-Madeleine. La conférencière invitée, Mme Hervieux-Payette, est responsable du dossier jeunesse dans le gouvernement Trudeau. À l'issue de son exposé, un souvenir de son passage dans la région, sous forme d'une peinture, fut présenté au ministre. Sur la photo, Mme Huguette Corbeil, président de l'Association de Saint-Hyacinthe et la ministre Hervieux-Payette en compagnie du député Marcel Ostiguy.

Les 2 et 3 juin :

Le Royal 22e Régiment sera très visible en ville

Alors qu'il exercera le privilège de "droit de cité" qui lui a été conféré par les autorités municipales, le Royal 22e Régiment sera au centre des activités qui se dérouleront à Saint-Hyacinthe les 2 et 3 juin.

Comme il a été mentionné précédemment, le droit de cité remonte à une période où seuls les résidents d'une ville pouvaient circuler librement dans les rues. À cette époque aussi, les armées étaient reconnues pour leurs moeurs peu recommandables et leurs actions parfois désordonnées. C'était donc un grand privilège que de permettre ainsi à l'armée de circuler impunément dans les rues de la ville. D'origine britannique, le droit de cité fut accordé pour la première fois en 1748. Ce fut d'abord une récompense civile qui fut reportée sur les militaires. C'est un honneur accordé une fois pour toutes, sans limites dans le temps.

Au cours de la fin de semaine des 2 et 3 juin, il y aura plusieurs activités et différentes cérémonies protocolaires dont certaines faisant appel à plus de 250 figurants.

Le samedi 2 juin, de 14 heures à 17 heures, beau temps mauvais temps, une exposition d'équipements militaires aura lieu à l'extérieur de l' Arsenal de la rue Laframboise. Il s'agit surtout de permettre à la population de mieux connaître l'équipement des unités de milice et du travail que celles-ci peuvent effectuer.

L'événement principal aura lieu sans contredit le dimanche après-midi 3 juin alors qu'à 15 heures, les troupes prendront place sur la rue Girouard en face du parc Dessaulles. Pour se rendre à cet endroit, le défilé empruntera les rues Laframboise, Morison, Sainte-Anne, Du Palais et Girouard. Après la cérémonie, le maire de Saint-Hyacinthe, Clément Rhéaume, passera les troupes en revue, après quoi elles défilèrent, bayonnettes au canon et drapeaux

flamboyants. Elles emprunteront les rues Hôtel de ville, Dessaulles, Laframboise, Girouard, Calixa-Lavallée, des Cascades, Sainte-Anne, Morison, Laframboise (retour à l' Arsenal).

Le lieutenant-colonel Gaston Verreault, commandant du 6e Bataillon, commandera le défilé alors que le lieutenant-général Jacques Chouinard, colonel du 22e, représentera la grande famille du Royal 22e Régiment.

Enfin, la musique du Royal 22e Ré-

giment donnera un concert public au parc Dessaulles à compter de 19 h 30, le 3 juin. En cas de pluie, le concert aura lieu à compter de 20 heures, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme.

Le 6e Bataillon du Royal 22e Régiment comporte un quartier général ainsi que deux compagnies de fantassins. Le QG et la compagnie A ont pignon sur rue à Saint-Hyacinthe alors que la compagnie B se retrouve à Drummondville.

Plainte portée (?)

Le Pavillon Bois-Joli est mis en tutelle !

par Vianney Théberge

Suite à un rapport du Comité de la Protection de la Jeunesse du Québec, le Ministère des Affaires sociales est passé aux actes et a nommé Mme Marguerite Seguin-Desnoyers au poste de tuteur du Pavillon Bois-Joli, de Saint-Hyacinthe.

En poste depuis le 9 mai, Mme Desnoyers a pris l'administration provisoire du Centre en vue de faire son enquête touchant la ou les plaintes dont aurait été saisi le ministère de M. Camille Laurin.

Affectée au Centre Marie-Vincent, de Montréal, une maison de détention pour jeunes filles, la nouvelle tuteur vient passer quelque trois jours par semaine, "pour examiner, comme elle l'a confié au journal Le Courrier dans une entrevue téléphonique, les programmes de l'adaptation et ce qui a trait à l'administration en général".

Ainsi, les membres du Conseil d'administration seront mis "en veilleuse"

éventuellement pour une période de 120 jours, le temps au tuteur d'analyser la situation; et si la mission de Mme Desnoyers n'était pas terminée à cette date, ils assisteraient à une prolongation de mandat.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de connaître l'objet de la plainte, si plainte il y a eu, ni de prendre connaissance du rapport du Comité de la Protection de la Jeunesse.

Retenu en réunion, M. André Pinsonneault, directeur du Pavillon, n'a pu ni répondre aux deux appels téléphoniques que le journal lui a logés, ni même les retourner, au cours de la journée de lundi.

D'autre part, il ne semble pas qu'il faille relier cette tutelle au nombre de fugues de cette maison, qui, selon Mme Desnoyers, ait considérablement diminué depuis un certain temps.

Que faut-il avoir fait ou ne pas avoir fait pour mériter une tutelle ?

La question demeure toute entière !

Un conseil... achetez avant le 15 juillet 84

pour bénéficier des subventions municipale et provinciale avec un taux garanti de 9 1/2% pour 3 ans.

Bientôt Phase IV



OUVERT AUX VISITEURS sur rendez-vous

Réservez dès maintenant votre condominium, en plus de la piscine et du garage chauffé, il nous fera plaisir sur demande de vous fournir toutes les caractéristiques de nos condominiums.

La Réserve Tél.: 773-8358

Projet d'habitation PLACE LÉON-PRATTE

42 semi-détachés d'architecture moderne

344\$

par mois capital et intérêts inclus avec un comptant de 8 400\$



Maison modèle à visiter Dimanche le 3 juin de 14h à 16h au 3240, ave Pratte

Pour un prix modique, vous pourriez être situé près de tous les services

Les Constructions **ROBIN Inc.**
2200, rue Carillon, Saint-Hyacinthe
Pour Informations, tél.: 773-8358

NOUS APPRÉCIERIONS BEAUCOUP POUVOIR EXÉCUTER VOTRE COMMANDE D'ACHAT OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

11 3/4%

Ces obligations sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus les intérêts courus sur une base mensuelle.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous autres renseignements fournis avec plaisir sur demande.

Nous pouvons aussi vous offrir

OBLIGATIONS MUNICIPALES ET AUTRES et CERTIFICATS DE PLACEMENTS GARANTIS

Terme d'échéance de un à dix ans pour rapporter

11% à 14%

AUSSEI Commandes de Bourses exécutées sur tous les marchés.

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1931

RENÉ DESJARDINS HÉLÈNE VIENS

1600 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17

Représentants de

GEOFFRION, LECLERC INC.,

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs et des Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver.

éditorial

L'égalité des parties

Dans la recherche d'un nouvel équilibre pour la négociation dans le secteur public, le gouvernement demande que tout le monde reconnaisse dès le point de départ l'égalité des parties négociantes.

Le principe peut sembler très facile à concéder. Mais la réalité est beaucoup plus complexe ! C'est que cette parité ne s'instaure qu'une fois déterminée le rôle de l'État-gouvernement. Et on a raison de parler de confusion de rôles quand il s'agit de l'État-gouvernement et de l'État-employeur. C'est une des causes, mais non la seule, des affrontements passés.

L'employeur négocie jusqu'au moment où il a recours à son autre chapeau, celui du gouvernement, pour régler définitivement et sans autre droit de recours le fond même de la négociation. Vouloir l'égalité des parties dans une négociation comme celle qui se déroule dans le sec-

teur public, c'est faire en sorte que cette confusion disparaisse. Plus facile à dire qu'à faire, pense-t-on, et à bon droit.

Quand un État est employeur, est-il possible de retirer de la négociation les questions qui devraient relever ultimement de la responsabilité exclusive du gouvernement ? Et comment faire pour bien les délimiter ? Sur ce point, les conceptions de relations dans le monde du travail ne feront certes pas l'unanimité. C'est aussi vouloir sans la lettre un nouveau mode de négociation.

De façon assez générale, cette dernière est perçue comme une démarche politique au sens large. Ce ne sont pas les seuls élus qui déterminent et orientent la société mais toutes les forces qui la forment. Et le syndicalisme en est une dont l'importance n'échappe à personne. L'énoncé gouvernemental suppose aussi que

la "locomotive" que certains voient dans le secteur public cesserait d'exister.

De plus, chacun joue ses cartes dans une relation d'équilibre des forces. C'est dans la possibilité de pouvoir utiliser ce rapport de forces que bien des syndicalistes convaincus vont trouver la source de la véritable égalité des parties.

En demandant de délimiter le terrain en suivant une ligne politico-économique, le gouvernement du Québec franchit une frontière nouvelle et c'est alors que s'impose la nécessité de pouvoir compter sur des données qui ne sont pas trafiquées et qui veulent dire la même chose pour les deux parties.

En optant pour ce principe, on veut normaliser les rapports sans être dans l'obligation de modifier en profondeur les règles du jeu.

Il ne semble pas que cela soit suffisant et il faudra quand même adapter la mé-

canique à cette situation nouvelle lorsqu'elle sera acceptée, ce qui pourrait prendre bien des temps.

En fait, dans sa démarche, le gouvernement dit aux syndiqués que tout le monde sera égal mais seulement quand lui, à titre de gouvernement, aura déterminé les questions qui relèvent de sa responsabilité exclusive.

Voilà pour le moins un prérequis qui pourrait d'entrée de jeu vicier le débat sur le fond.

Parce que cette égalité n'a pas été établie convenablement au point de départ, l'histoire a suscité une confusion qu'il faut lever sans doute, mais cela ne se fera pas sans aller au fond des choses. Ce premier principe qui sous-tend la réforme envisagée devrait susciter plus de réflexion et de discussion avant de passer aux étapes suivantes.

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

Une bien belle réalisation

La semaine dernière, une quarantaine de journalistes travaillant à des hebdomadaires régionaux s'envolaient vers la Baie James. Le but de ce voyage : découvrir la centrale LG-4, quelques jours avant son inauguration par le Premier ministre Lévesque.

Les centrales électriques que l'on a installées sur la rivière La Grande restent encore un mystère pour plusieurs. Et d'ailleurs, on se demande comment il pourrait en être autrement : la Baie James est tellement inaccessible qu'on finirait quasiment par croire que l'implantation de ces barrages est un secret d'état. Pourtant, le pouvoir de la centrale LG-4, quand elle fonctionnera à pleine capacité, permettra de fournir près de 1 million de logis en électricité.

Pour la grande majorité, l'i-

nauguration de cette dernière centrale ne signifie pas grand-chose. C'est normal, mais une bonne partie des québécois devraient avoir vu le travail qui s'est fait autour de ces quelques réalisations pour constater à quel point leur édification est importante.

Il est facile d'adopter un style pompeux quand il est le temps de décrire le complexe de la rivière La Grande. D'ailleurs, la seule façon de comprendre quelque chose à la multitude de chiffres mirobolants qui se rapportent au fonctionnement de la centrale électrique, c'est d'y aller par comparaison. C'est d'ailleurs assez amusant, et encore une fois, la seule façon de se faire vraiment une idée de l'ampleur de la réalisation.

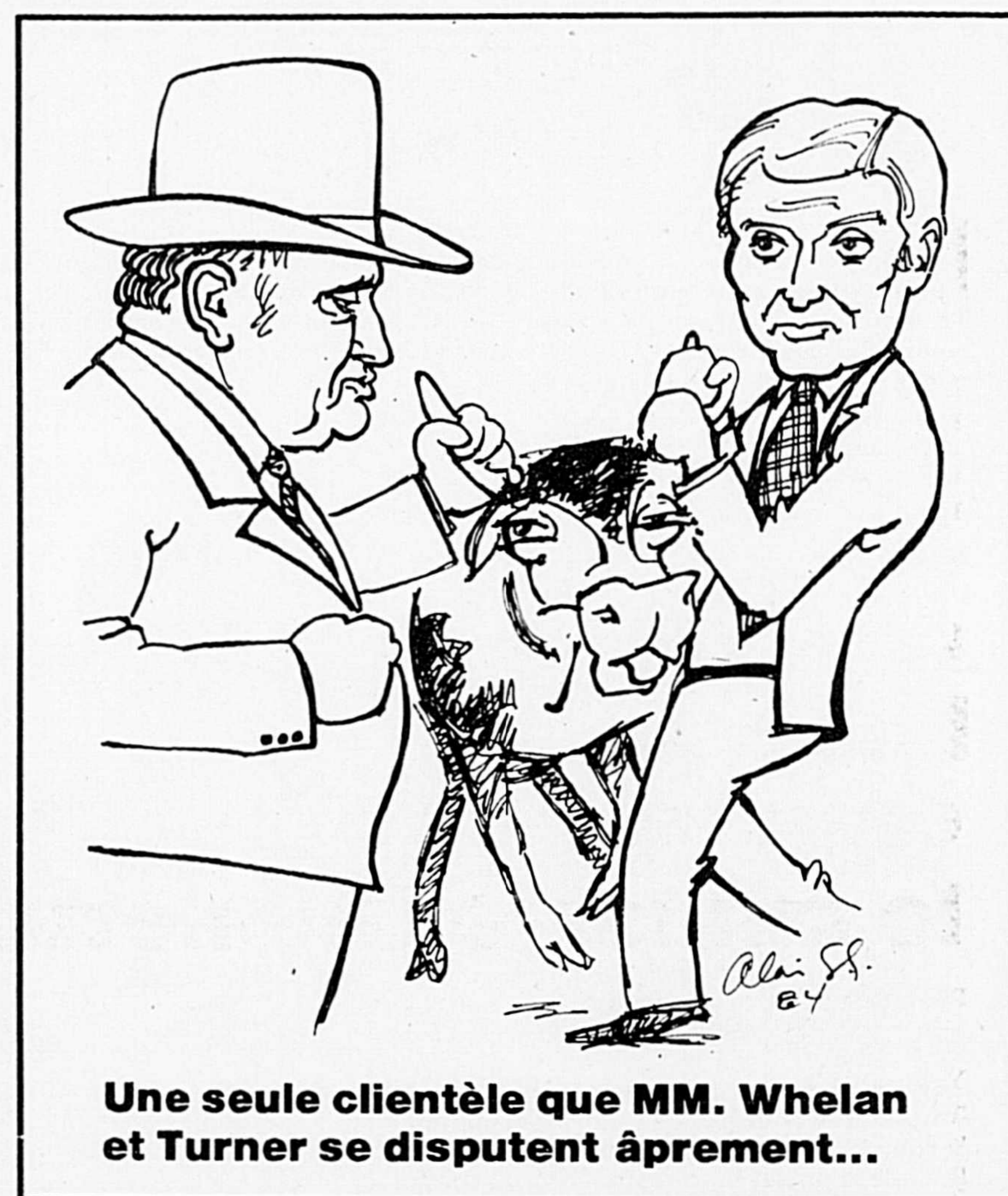
Premièrement, la puissance de LG-4 seulement est de

2 650 000 KW, ce qui signifie environ deux fois Manic 5, qui elle pourvoit environ 250 000 logis en électricité. Sur quelle surface s'étend le territoire de LG-4 (barrage et réservoir) ? Environ 765 kilomètres carrés de superficie, c'est-à-dire 1,5 fois l'île de Montréal. L'évacuateur de crues (le mécanisme qui permet à l'eau de s'échapper lors des fontes du printemps pour ne pas faire "forcer" le barrage) peut déverser jusqu'à 7 220 mètres cubes d'eau à la seconde, ce qui équivaut au débit moyen du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Montréal. Une comparaison un peu plus humoristique : l'eau contenue à l'intérieur du réservoir de LG-4 permettrait, si elle était changée en bière, de permettre aux 4 milliards d'habitants de la terre de recevoir chacun 770 "caisses de 24"...

Tout cela ne donne encore qu'une petite idée de la grandeur des travaux. Le mérite d'avoir construit des villages et un réseau routier de qualité dans un territoire où la seule chose que l'on peut voir sont des sapins à perte de vue et où la moyenne de température est en dessous de zéro, ne peut être assez bien rendu.

Il est bien entendu difficile de savoir à ce moment les répercussions qu'ont eu les travaux de la Baie James sur l'environnement de vie des autochtones, ou sur le climat en général. Mais à première vue, tout semble s'être déroulé dans un ordre presque parfait. Et on ne peut, finalement, que souhaiter une seule chose à ce projet : qu'on lui donne le mérite auquel il a droit. Ce ne serait que la moindre des choses.

Claude Beaugard



Une seule clientèle que MM. Whelan et Turner se disputent âprement...

lettres OUVERTES

Pourquoi des écoles confessionnelles ?

Saint-Hyacinthe le 24 mai 1984

Permettez-moi, M. Vianney Thérberge de venir répondre à cette question que vous avez posé en page 4 dans Le Courrier, le mercredi 11 avril 1984.

Il faut d'abord reconnaître que l'instruction publique est un service des parents pour continuer et parachever l'instruction et l'éducation de leurs enfants, parce que, eux-mêmes n'en ont ni le temps ni les compétences pour le faire.

La constitution canadienne dans l'article 93 reconnaît ce droit des parents de se former un service d'instruction public et de l'administrer en accord avec leur langue, leur croyance religieuse et les besoins éducatifs qu'ils désirent pour leurs enfants.

Il n'est aucunement question dans l'article 93 de la constitution canadienne des droits d'imposer à qui que ce soit des règles ou des croyances que les parents refusent; bien au contraire, on donne aux parents tous les droits et toutes les libertés qu'ils désirent et exigent pour compléter l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

La constitution canadienne permet aux parents catholiques de se former un réseau d'écoles catholiques pour compléter l'instruction et l'éducation de leurs enfants. De la même façon les protestants, les juifs, les chinois et les arabes ont les mêmes droits et privilèges que les catholiques et ils peuvent se former et administrer un réseau d'écoles pouvant répondre à leurs exigences et à leurs besoins.

Il n'est absolument pas question d'imposer à quiconque un

mode d'instruction ou de croyance qu'il ne désire pas; bien au contraire, on respecte la liberté des parents.

La seule raison pour laquelle on parle beaucoup de l'école confessionnelle est la suivante. Le projet de loi 40 proposé et étudié par le gouvernement et révoqué par plus de 70 corps publics devant l'assemblée nationale, enlevait ce droit sacré des parents de se former et de diriger un réseau d'écoles selon leurs besoins, leur langue et leur croyance. Voilà pourquoi ce projet de loi 40 a été tellement combattu devant l'assemblée nationale; et ce ne sont pas seulement les catholiques qui l'ont combattu mais aussi les protestants et aussi les juifs, parce que, eux aussi perdraient leurs droits d'administrer un réseau d'écoles selon leurs besoins et leurs croyances.

Alors, soyez bien à l'aise M. Vianney Thérberge, le projet de loi 40 a eu une telle opposition que le gouvernement a jugé bon d'en remettre l'étude et l'adoption à plus tard. Plus encore, le ministre Lorrain a été obligé de démissionner.

Vous pourrez librement choisir le genre d'éducation que vous désirez pour vos enfants.

La vive résistance de la population du Québec à ce projet de loi 40 nous a permis de conserver nos droits et nos libertés dans le domaine de l'éducation.

Le gouvernement voulait nous imposer un réseau d'écoles unifiées comme en Russie, mais, par la très vive opposition de la population, ce projet de loi n'a pas été adopté et nous avons conservé nos libertés.

Alors souriez M. Vianney Thérberge et vive la liberté.

Aurèle Grenier

Un remerciement bien spécial !

Merci tout spécial à tous les détenteurs des billets. Merci bien particulier à chacune des personnes présentes lors du cocktail bénéfique Saint-Jean-Baptiste.

Malgré seulement deux expériences dans l'organisation d'un tirage, j'ai l'impression que tout le monde a apprécié sa soirée.

La gentillesse des gens du Domaine du Relais, la belle voix de Gyslain Gosselin et la présence de Willie Lamothé, président d'honneur, et son épouse ont contribué à notre réussite.

Gros mercis à Solange F., Diane L. et Jacques T. pour leur précieux soutien des derniers mois.

Et félicitations aux gagnants Paul Belval, Solange Laporte, Louise Héroux, Coiffure Lumly Inc. et Pierre Robert qui a décroché le gros lot.

Pauline Lemire, secrétaire du Comité organisateur de la fête nationale du Québec de Saint-Hyacinthe

Assemblée générale de la Chambre

C'est le mercredi 6 juin, à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, qu'aura lieu à compter de 16 heures, l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du district de Saint-Hyacinthe.

Le programme prévoit la tenue de cette assemblée annuelle qui sera suivie d'un cocktail, à 17 h 30, d'un souper à 18 h 30 et d'une conférence à 19 h 30.

Pour la circonstance, c'est M. Michel Gaucher, président de Sofati-Soconav,

qui sera le conférencier invité. Il parlera de l'économie du Québec par l'exportation et aussi de l'événement Québec 84, les grands voiliers. Sofati-Soconav a conçu un super catamaran de classe internationale pour la course Québec-Saint-Malo et point fort intéressant, le chef d'équipage et son second viennent de Saint-Hyacinthe. Il s'agit de Daniel Palardy et de Luc Lafortune.

Il en coûtera 20 \$ pour les membres et 25 \$ pour les non-membres.

Collecte de sang, 6 et 7

Le club Optimiste de Saint-Hyacinthe organise une collecte de sang, les mercredi et jeudi, 6 et 7 juin, à l'Arse- nal de Saint-Hyacinthe, de 14 h 30 à 17 h, et de 18 h 30 à 20 h 30.

Des milliers de gens ont besoin de vous et de votre don de sang, afin de survivre ou recouvrer la santé.

Soyez nombreux à offrir ce don pour lequel nous vous remercions au nom de l'inconnu qui le recevra.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée, sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.



Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

Abonnement: Camelot: 50¢ la semaine - 25\$ par année.
Poste: Au Canada 25\$ par année
aux États-Unis 50\$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Vianney Thérberge, Claude Beaugard,
Marc Bouchard (secrétaire à la rédaction)
J.-Marie Fontaine (sport) Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lassonde (recettes)
Gabriel Meunier (Action Vale)
Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)
Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Réal Bodeur
Publicitaires: Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc
Graphiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvester

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

Réunis en Congrès régional

L'Âge d'Or demande la pension de sécurité de vieillesse à 60 ans

par Vianney Théberge

Le conseil régional de l'Âge d'Or de Richelieu-Yamaska, réuni en assemblée générale, la semaine dernière au Domaine de l'Érable, à Sainte-Rosalie, a demandé par voie de résolution devant être acheminée à la Fédération des Clubs de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ), que la pension de sécurité de vieillesse soit accordée dès l'âge de soixante ans.

Émanant du club de l'Âge d'Or de Rougemont, la résolution telle qu'adoptée se lit comme suit :

Considérant que tout citoyen a droit à une vie décente et non misérable;

Considérant que le taux de chôma-

ge est élevé et que ce sont les 18-25 ans qui en sont les plus affectés; Considérant qu'il serait plus valorisant pour les jeunes d'avoir des emplois stables et permanents que de recevoir du bien-être social; Considérant qu'il serait plus intéressant pour les chômeurs de 60 à 65 ans de recevoir une pension méritée que de recevoir le bien-être social;

Il est résolu à l'unanimité sur proposition de M. Wilfrid Gingras que la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) fasse pression auprès du gouvernement fédéral de payer les pensions de sécurité de vieillesse à l'âge de 60 ans afin d'encourager les personnes de 60 à

65 ans à prendre leur retraite et ainsi libérer le marché du travail pour les jeunes.

Le conseil régional a fait sienne cette résolution, qu'il a acheminée à la Fédération qui elle, si elle reçoit le même appui, l'expédierait aux autorités fédérales pour fins d'études.

Par ailleurs, les membres ont procédé à l'élection de leur nouveau conseil exécutif.

M. Philias Dion, de Granby, a été porté à la présidence; Mme Laurenza Chevette, de Saint-Hugues, a conservé son poste de première vice-présidente; M. Robert Parenteau, de Sorel, a été promu au siège de deuxième vice-président; Mme Maria Ethier, de Saint-Ours, est passée de conseillère à secré-

taire; tandis que M. Lucien Normandin, de Saint-Valérien, a été reconfirmé à son poste de trésorier, ainsi que M. Paul-Émile Véronneau, de Sainte-Rosalie, à celui de conseiller; un seul départ, celui de M. Roger Dulude, qui a été remplacé par M. Adrien Roy, de L'Ange-Gardien, et qui occupe le poste de conseiller. M. Roger Brouillard, de Saint-Hyacinthe, complète le conseil exécutif, à son poste de directeur régional.

Des remerciements furent adressés à M. Roger Dulude, de Bedford, en reconnaissance des services rendus. Et le trophée humanitaire "Jules-Robillard", a été décerné au club des 50 ans et plus, de Granby, pour son action bénévole effectuée au cours de l'année.



Des remerciements à M. Dulude

M. Roger Dulude (à gauche), de L'Ange-Gardien, qui vient de quitter le poste de deuxième vice-président du conseil régional de l'Âge d'Or, a reçu une plaque-souvenir pour services rendus. Il fut l'un des membres fondateurs du conseil régional. Il reçoit sa plaque des mains de M. Philias Dion, président de l'organisme.



Remise du trophée Jules-Rémillard

Le club des 50 ans et plus, de Granby, a remporté le trophée humanitaire Jules-Robillard, pour avoir fait le plus de bénévolat dans son milieu. De gauche à droite, M. Philias Dion, président du conseil régional, remet le parchemin à M. Rona Nadeau, délégué à la régionale et représentant du club, alors que Mme Thérèse Robillard, de Tracy, l'épouse de celui qui a donné son nom au trophée, procède à la remise officielle dudit trophée.

L'usine d'épuration

Les maires ont rencontré le ministre Ouellette

par Claude Beauregard

Les maires du bassin de la rivière Yamaska ont finalement rencontré le ministre de l'Environnement du gouvernement québécois, Adrien Ouellette, pour faire le point dans le domaine du financement des travaux des usines d'épuration dans ce bassin d'eau. Il y a un peu plus d'un mois, le ministre de l'Environnement annonçait que les subventions gouvernementales ayant trait à ce projet diminuerait de 95 à 90% pour les municipalités du bassin de la rivière Yamaska.

La réunion s'est déroulée vendredi dernier, et rien de spectaculaire ne semble avoir découlé de cette rencontre.

"Le ministre reste toujours assis sur ses positions", affirme le maire Clément Rhéaume, en expliquant que le ministre "ne semblait pas vouloir reviser sa position".

Neuf maires étaient rassemblés autour de la table, dont ceux de Granby, Waterloo, Cowansville, Farnham, Rougemont et Saint-Hyacinthe. Il faut se rappeler que dans certaines de ces municipalités (dont Saint-Hyacinthe), on avait annoncé que le programme serait aussi valide pour ces municipalités. Par

la suite, le ministre avait changé sa décision, ce qui avait soulevé l'ire du maire Rhéaume.

Mais les municipalités environnant le bassin d'eau de la Yamaska étaient déjà subventionnées plus que les autres. "On avait obtenu une subvention de 90% dès le début des travaux", explique Clément Rhéaume. Les autres municipalités du Québec ont obtenu pour leur part 66%. C'est pourquoi que le gouvernement, lors de son programme de prime temporaire à l'accélération a augmenté sa participation financière pour tous les autres municipalités sauf celles du bassin de la rivière Yamaska.

Mais que va-t-il se passer maintenant ? "Le ministre Ouellette va examiner les chiffres de chaque municipalité séparément pour ensuite prendre des décisions", a expliqué le maire Rhéaume.

Pour l'ensemble des travaux, qui devraient être complètement terminés pour le mois de mars 1986, la baisse de la contribution du gouvernement du Québec représente une valeur de 1,5 millions \$. Une différence que devront probablement payer les contribuables de villes de Saint-Hyacinthe et Sainte-Rosalie.

Bilan positif après 4 mois

par Vianney Théberge

M. Pierre Rhéaume, agent d'information à Communication-Québec, à Saint-Hyacinthe, traçait, la semaine dernière, devant la presse maskoutaine, le bilan d'opération après seulement quatre mois d'activités.

"De janvier à avril 1984 inclusivement, de souligner M. Rhéaume, le personnel du bureau a traité 8 360 demandes de renseignement de la part des citoyens de la région; ce qui représente une moyenne de 2 090 demandes par mois et de 532 par semaine."

Malgré le fait que la période d'été soit plus tranquille dans tout le réseau des bureaux de Communication-Québec, celui de Saint-Hyacinthe entend continuer à offrir aux citoyens une information gouvernementale toujours la plus complète sur tout ce qui regarde l'information gouvernementale et pour la saison d'été, une documentation axée sur le tourisme, mais qui tiendra compte des grandes orientations du gouvernement au cours des prochains mois.

M. Rhéaume en a profité pour souligner les brochures que les gens peuvent aller chercher sur les randonnées, le tourisme, le camping au Québec; de même que des détails pertinents sur les services de santé assurés hors du Québec, et l'obligation de tout Québécois de posséder maintenant une pièce ou carte d'identité pour voyager aux États-Unis. Selon l'agent d'information qui détient son renseignement de bonne source, les voyageurs éventuels risquent même des amendes s'ils ne possèdent pas des pièces d'identification valables (le permis de conduire ne suffit plus). Aussi, le passeport, dont le formulaire de demande est disponible dans les bureaux de postes, ou le certi-



M. Pierre Rhéaume, agent d'information à Communication-Québec.

ficat de naissance disponible aussi sous forme plastifiée et émis par les Archives civiles du district judiciaire où la personne a été enregistrée, constitue l'un des deux pièces qu'on devra posséder pour aller aux "États".

Par ailleurs, une nouvelle activité débute sous peu dans les locaux du bureau de Communication-Québec : les artistes, créateurs et artisans désireux de présenter leurs oeuvres au grand public pourront le faire au bureau même de Communication-Québec. Il s'agit de prendre entente avec le responsable M. Rhéaume, à 778-1961. Le premier à y figurer, à compter du 7 juin, est M. Raymond Bélanger, le photographe "le plus couru en ville".

La dernière séance du conseil

Le conseiller Morin et Saint-Bruno en vedette

par CB

La dernière séance du conseil municipal, qui a eu lieu il y a une semaine, s'est déroulée assez rapidement. Cependant, deux points d'intérêts ont été soulevés au cours de cette assemblée. Il s'agit en fait d'une autre sortie du conseiller Jean-Louis Morin et de problèmes touchant le transport en commun dans le corridor Saint-Hyacinthe-Longueuil.

Sortie du conseiller Morin

Le conseiller Jean-Louis Morin, candidat à la mairie lors de la prochaine élection municipale, avait deux questions à poser au maire Rhéaume et en a profité pour faire une autre sortie à savoir électorale. La première de ces questions avait trait à l'inauguration des travaux de rénovation de la phase II du centre-ville. Il a demandé pourquoi le maire Rhéaume ne l'a pas invité à prendre place lors de la prise de photographies officielles pour le départ du projet, alors que le tout se déroulait dans son quartier.

La deuxième question se rapportait à une intervention du maire Rhéaume au poste de radio local dans laquelle il aurait insinué que le conseiller Morin l'avait déclaré de connivence avec la firme SODEM dans le dossier de l'entretien des appareils aquatiques de la vil-

le. Le conseiller Morin attend donc des réponses pour la prochaine réunion du conseil municipal. Et s'il ne les a pas, il conclura "que le maire aura manqué de respect envers lui".

Le transport et Saint-Bruno

Pour ce qui est du transport en commun, tout semblait bien fonctionner. Mais un autre problème est réapparu au conseil municipal. Ainsi, si toutes les villes de Saint-Hyacinthe à Saint-Basile-le-Grand avaient signé un contrat de service avec la CTRSM pour le transport en commun jusqu'à la station de métro de Longueuil, et qu'elles devaient aussi se partager le déficit d'opération occasionné par ce service, il semble maintenant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville ne veuille plus participer comme prévu à ce déficit.

C'est pourquoi une proposition a été déposée au conseil demandant de ne plus desservir le territoire de Saint-Bruno (à l'exception du centre commercial des Promenades), et cela dans les plus brefs délais. De plus, si le territoire de cette municipalité continue à être desservi par la CTRSM, la ville de Saint-Hyacinthe se réserverait le droit de réduire de son déficit la partie qui aurait dû être payée par Saint-Bruno.



Cinq semaines sans autobus : enquête

La compagnie de Transport maskoutaine demandait il y a peu de temps d'interrompre son service de transport en commun, pendant cinq semaines au cours de l'été. Suite à une plainte d'un citoyen, la Commission des Transports du Québec a dépêché Me Lise Lambert, vice-présidente de l'organisme, pour venir entendre la cause. Après une heure d'audience, Me Lambert s'est retirée et fera connaître sous peu son jugement.

Lucien Martel & Associés

EXAMEN DE LA VUE
Lentilles de contact:
double foyer • permanentes et autres

LUNETTES

Dr. Lucien Martel, optométriste
Dr. Alain Bois, optométriste
Dr. A. Cigna, optométriste

Membre
OPTO-CHOIX galeries st-hyacinthe

773-2210 464-8587

LE FORD RANGER PROPULSÉ NO 1

De tous les pick-up compacts, importés ou nord-américains, il affiche le plus bas prix

7157\$

Prix de détail suggéré par le constructeur pour le Ranger 0 4 x 2 à empâttement court (non représenté). Les frais de transport, de manutention, d'immobilisation et la taxe de vente provinciale ne sont pas inclus.

Construction, popularité et prix ... à leur mieux.

UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE!

Automobile Jérôme

(1971) inc.

1280, rue Des Cascades Est
Saint-Hyacinthe 773-6647 Beloeil 467-1833

No 1 DES VENTES
No 1 DE LA QUALITÉ
No 1 DU RAPPORT

QUALITÉ - PRIX

No 1

justice ET FAITS DIVERS

Automobiles F.M.
560 rue Brunette Est Saint-Hyacinthe

LOCATION
à COURT et LONG TERME
Tél.: 773-9643, 464-5125



Contre l'hôpital Honoré-Mercier :

Une poursuite en justice de 283 016 \$ qui se règle hors-cours à 75 000 \$?

par Vianney Thérberge

Le premier décembre 1981, une dame Micheline Bouchard, originaire de Baie-Saint-Paul, et résidente de Sainte-Julie, décédait sur la table d'opération au Centre hos-

pitalier Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, suite à une intervention chirurgicale sans importance, puisqu'elle se faisait opérée pour une fracture du coude droit.

Le rapport souligne que "la patiente cyano-

sait", parce que le conduit d'oxygène relié au cabinet anesthésique était débranché.

Le couple qui était marié depuis le 2 septembre 1973, avait à ce moment deux enfants mineurs, Dominique et Ma-

rie-Eve.

C'était en se rendant dans un édifice public de l'endroit, que la dame âgée d'une trentaine d'années aurait fait cette chute qui devait la blesser au coude, et connaître une fin funeste.

Décelant une négligence criminelle de la part de ceux qui ont eu à procéder à l'intervention chirurgicale, une poursuite judiciaire fut-elle intentée par M. Mathurin Gagnon, époux de la victime, au montant de 283 016 \$, contre le Centre hospitalier Honoré-Mercier.

Les procédures fort longues en ces circonstances, puisque chacune des compagnies d'assurance désirait faire ses propres enquêtes, suite à celle du médecin légiste, ont finies par aboutir.

En effet, il en est résulté que dernièrement, on rapportait que la cause a connu son dénouement et qu'un règlement hors-cours est intervenu entre les parties.

Il a été permis de savoir que le montant accepté par le plaignant se chiffrait à 75 000 \$.

Les papiers légaux déposés au Palais de Justice du district de Saint-Hyacinthe, sans rapporter le montant accepté, souligne que les parties ont convenu de défrayer les frais encourus et que la cause était clause.

Nouvelles brèves

Beaucoup d'accidents !

La dernière fin de semaine fut encore une fois assez mouvementée pour les policiers de la Sûreté du Québec, section Saint-Hyacinthe. Ainsi, on note 7 accidents matériels et 6 accidents avec blessés au cours de la période allant de vendredi à dimanche dernier. Deux tragédies routières avec blessés eurent lieu à Saint-Simon, alors que les autres se déroulaient à Saint-Bernard, La Présentation, Saint-Nazaire et à Saint-Hyacinthe-le-Confesseur.

Une rencontre inusitée...

Une personne conduisant dans la région de Saint-Liboire a eu toute une surprise dans la nuit du 27 mai alors qu'il a aperçu dans le chemin... quatre vaches. Il a bien entendu essayé de les éviter, et en a été quitte pour un accident matériel. Une situation qui, à première vue, peut sembler cocasse, mais qui aurait pu occasionner une tragédie beaucoup plus grave...

Accident mortel

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un accident mortel a eu lieu dans le territoire de la Sûreté du Québec. Ainsi, un homme de 31 ans, Luc Fontaine, domicilié à Granby, se serait endormi au volant de sa voiture alors qu'il était sur la route 139, dans la région de Saint-André d'Acton. Il a alors quitté la route pour ensuite rouler dans le fossé sur une longueur de 0,1 km, pour ensuite frapper un poteau. Le tout s'est déroulé vers 3 h 00 du matin.

Quelques vols

On n'a dénoté que quelques vols au cours de la fin de semaine à la Sûreté du Québec. Premièrement, des malfaiteurs se sont introduits à l'intérieur d'une cabane à sucre de Saint-Dominique. Ils en ont profité pour s'emparer de quatre meubles antiques, d'une valeur de 200 \$. Toujours lors de cette fin de semaine, un vol par effraction a eu lieu dans une résidence de Sainte-Rosalie. On s'est emparé d'objets ayant une valeur de 300 \$.

Délits et méfaits

À Saint-Hyacinthe par contre, c'est la série de méfaits et de délits de fuite qui se poursuit. Pas une semaine sans que les enquêteurs de la Sûreté municipale n'aient à se pencher sur un ou plusieurs cas. La plupart du temps, il s'agit de faits rapportés dans les parcs de stationnement ou au moment des heures fort actives de fin de semaine à proximité des endroits à

spectacle. Depuis quelque temps cependant, les policiers ont réussi à intercepter un certain nombre de suspects en rapport avec des délits de fuite. Et il en coûte bien moins de faire preuve de civisme que de devoir attendre la visite des policiers avec, à l'appui, des preuves irréfutables.

Manque de civisme

Depuis quelques jours, des fleurs ont été placées dans différents bacs sur la rue Des Cascades. Et bien il n'en fallait pas plus pour qu'aux petites heures dimanche matin, un couple peu respectueux de tout cet environnement ne commence à arracher plantes et fleurs. Mal leur en pris car ils devront comparaître devant la Cour municipale qui s'est déjà montrée sévère sur le traitement accordé à ce genre de vandalisme gratuit. En attendant, ils ont commencé à réparer les dégâts en replantant plantes et fleurs sur la rue Des Cascades.

Plus de peur...

Un jeune peut-il "emprunter" la voiture de sa mère sans la permission de celle-ci ? Certainement. Mais attention si cette même mère pense que son véhicule a été volé ! Il y a bien des troubles en perspective comme vient de le réaliser un jeune du boulevard Casavant qui, cette fois, s'en tire à bon compte. Mais il semble bien qu'il a eu sa leçon et qu'à l'avenir...

Un gros voleur ?

Un individu dans la cinquantaine qui venait de commettre quelques vols dans divers commerces de la ville a été intercepté par les policiers qui ont procédé à son arrestation. Au moment de la fouille, toute sa fortune a été placée sur la table : 17 110 \$, de quoi soulever bien des interrogations. En attendant que des réponses soient apportées pour justifier cette "bonne fortune", des accusations de vol et de recel seront portées contre lui.

Une méchanceté bête

Trois jeunes adolescents de Saint-Hyacinthe ont côtoyé la bêtise et la méchanceté au cours de la dernière fin de semaine. Ils ont en effet été carrément rossés par trois jeunes voyous de leur âge ou un peu plus vieux alors qu'ils se promenaient non loin de l'ancienne usine Lassonde. Sans raison apparente, les trois jeunes assaillants, qui semblent être bien connus des policiers, ont attaqué leurs victimes, leur infligeant de nombreuses légions corporelles. Cette manifestation de violence gratuite devrait connaître certains développements sous peu.

Saint-Hyacinthe * LA JOLIE *

SAINT-HYACINTHE FLEURIE

QUI PEUT PARTICIPER:

Tous les citoyens de Saint-Hyacinthe

QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE

• jusqu'au 15 juillet, coupon dans le journal
• à l'Hôtel de Ville, division de l'urbanisme

CRITÈRES DE SÉLECTION

(l'aménagement doit être visible de la rue):
• effet visuel • beauté des aménagements floraux • qualité des plants • intégration au site

REMISE DES PRIX

• août • réception civique à l'Hôtel de Ville
• les photos des aménagements primés seront publiées

INSCRIPTION

Postée ou déposée à la:

PRIX Classification des participants:

1. Maison fleurie avec parterre

avec certificat honorifique 1er prix 100' avec certificat honorifique 2ième prix 50' avec certificat honorifique 3ième prix 25' mention honorifique 4ième à 10ième prix

2. Place d'affaires et institution publique fleuries avec parterre

certificat honorifique et plaque souvenir 1er à 3ième prix mention honorifique 4ième et 5ième prix

3. Maison fleurie sans parterre

avec certificat honorifique 1er prix 100' avec certificat honorifique 2ième prix 50' avec certificat honorifique 3ième prix 25' mention honorifique 4ième à 10ième

4. Place d'affaires et institution publique fleuries sans parterre

certificat honorifique et plaque souvenir 1er à 3ième prix mention honorifique 4ième et 5ième prix

**Division de l'urbanisme
Concours annuel
d'embellissement**
700, avenue de l'Hôtel de Ville,
Saint-Hyacinthe

**JURY: avec
qualification**

Avec parterre	sans parterre
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Maison
<input type="checkbox"/> Place d'affaires	<input type="checkbox"/> Place d'affaires

Nom :

Adresse :

Tél. :

Inscrivez-vous au concours

**Faites
le plein
d'énergie!**

Le rendez-vous
KINO
Du 26 mai au 3 juin

Du nouveau dans Équerre!

Le conseil des ministres a décidé d'apporter une modification au Programme d'encouragement québécois à la restauration résidentielle (Équerre). Dorénavant l'évaluation municipale prise en compte pour établir l'admissibilité au programme n'inclut pas le terrain sur lequel le bâtiment est érigé. Cette modification a effet depuis l'entrée en vigueur du programme (6 mars 1984).

Renseignez-vous auprès de la Société d'habitation du Québec:

Québec: 643-7676
Partout ailleurs: 1-800-463-4315

**ENCOURAGEMENT QUÉBÉCOIS
À LA RESTAURATION RÉSIDENIELLE**

L'Équerre

À votre mesure...

Québec

Des projets de croissance?

Nous avons les outils-prospérité!

C'est pas d'hier que l'agriculteur québécois et la Banque Nationale partagent le même objectif et les mêmes résultats: **la croissance.**

Quel que soit votre type d'exploitation, pour viser la rentabilité, il faut souvent développer. Développer avec de l'équipement et des outils de plus en plus productifs.

Des outils de mieux en mieux adaptés à vos besoins comme... les services financiers agricoles de la Banque Nationale.

Si votre croissance passe par un prêt, passez par l'un de nos prêts-prospérité.

Tous nos modes financiers sont conçus pour s'adapter à votre rythme de croissance.

N'hésitez pas à en parler à votre directeur de la Banque Nationale. Il connaît son affaire et lui aussi à votre croissance à cœur.

Les services agricoles de la Banque Nationale, faites-en... VOTRE FORCE.

PROSPÉRITÉ

**VOTRE
FORCE**

**BANQUE
NATIONALE**



1\$

DE RABAIS AVEC LES

PETRO-DOLLARS

Découpez votre Petro-Dollar au bas de cette page.
Les nouveaux Petro-Dollars seront valides jusqu'au 10 juin 1984.

OU

avec un des coupons de:

ESSO • GULF • TEXACO

"coupon 50¢ de rabais"
"Tour du Canada" coupons non gagnants

"Grattez comptant" Coupons non gagnants
"1\$ de rabais"

"1\$ de rabais"

Oui, nous acceptons les coupons de nos concurrents pour mieux vous servir.

(Limite d'un coupon par plein d'essence de 25 litres ou plus.)

VOUS POUVEZ GAGNER

10 000\$

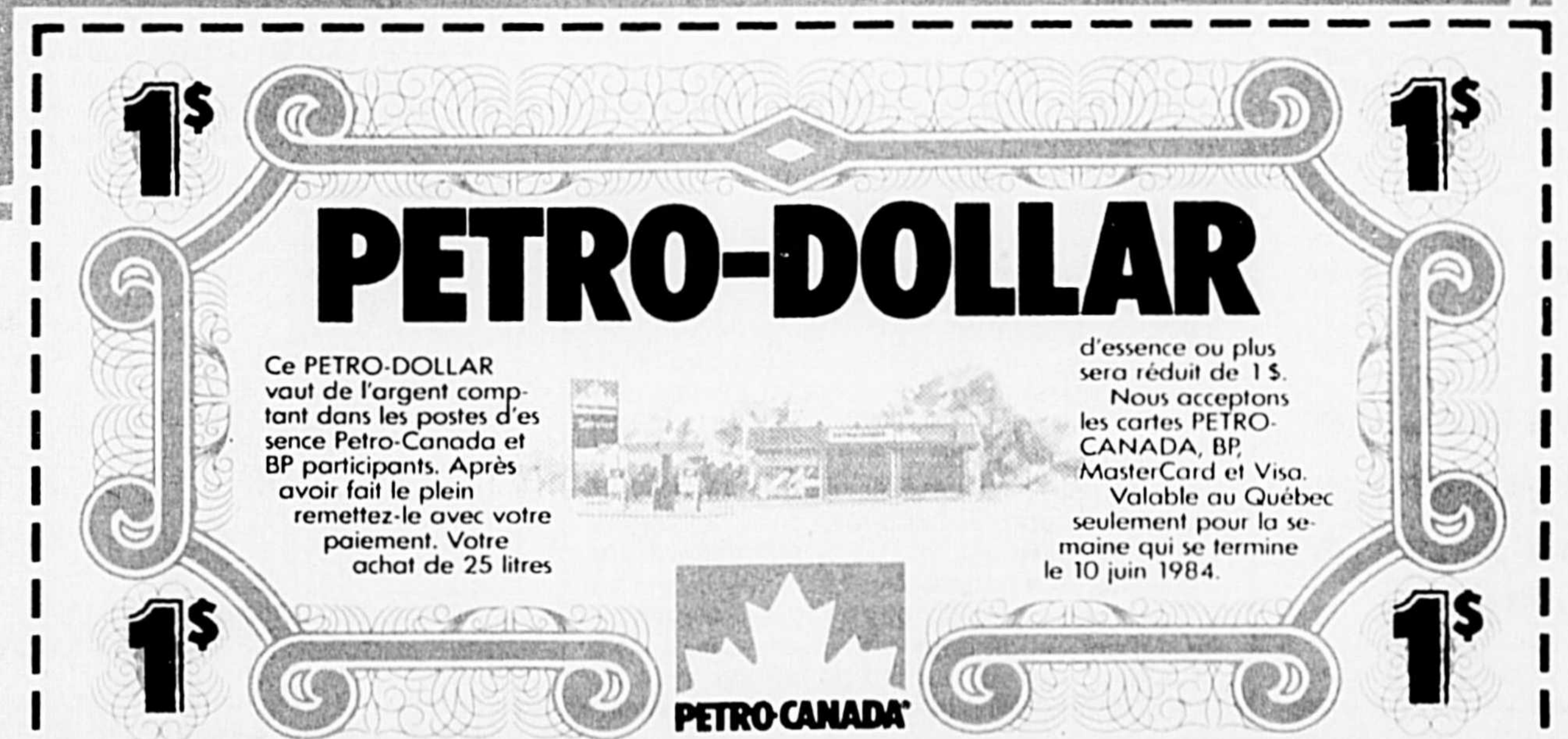
Remplissez le coupon de participation ci-dessous (ou demandez-en un à votre détaillant) et déposez-le dans la boîte de tirage de n'importe quel poste d'essence Petro-Canada ou BP participant du Québec. Le règlement du concours est affiché dans tous les postes d'essence Petro-Canada ou BP participants. Les participations au tirage seront acceptées jusqu'à 23h59 le 2 juin 1984.

Petro-Canada se réserve le droit de retirer cette offre en tout temps, sans préavis.



GAGNANT DU "TIRAGE 10 000\$"

M. Michel Thibodeau, directeur de territoire chez Petro-Canada, remet à M. Paul Normandeau de Maria (Gaspésie) son chèque de 10 000\$. M. Thibodeau était le gagnant du concours publicitaire précédent, le 16 mai dernier.



VOUS POUVEZ GAGNER 10 000\$

Remplissez ce coupon et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet dans les postes d'essence Petro-Canada et BP participants.

(Ecrire en lettres moulées)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____

CODE POSTAL _____ TÉL. _____

Vous trouvez les conditions de participation chez votre détaillant participant.



NOTE: En participant au concours, je reconnais avoir pris connaissance de ses règles et j'accepte de m'y conformer.
* Marque de commerce de Petro-Canada

Nouvelles de S.-Barnabé

À Saint-Barnabé, le samedi 19 mai dernier, deux nouveaux membres sont entrés dans la communauté chrétienne. Il s'agit de : Marianne-Christine Prévost-Jacques, fille de François Jacques et Carole Prévost. Elle a été baptisée par l'abbé Omer Bousquet et ses parrain et marraine étaient William Pryszack et Lise Prévost, de Candiac; Jacques-André-Philippe, fils d'Yves Gonthier et Gisèle Laporte. Ses parrain et marraine étaient Jacques Laporte et Lumina Goulet de Longueuil.

Le 14 mai, à Saint-Barnabé a été inhumé le corps de Mme Veuve Odilon Clair, née Aldéa Aubin. Elle est morte le 11 mai à la Villa des Frères à l'âge de 93 ans et 4 mois. Elle fut enterrée au cimetière de Saint-Barnabé.

Les 2 et 3 juin :

Épreuves de gymkhana à S.-Denis

Les épreuves de gymkhana, en équitation, sont des épreuves où seules la rapidité et l'expérience du cavalier et de son cheval entrent en ligne de compte. C'est au temps pour effectuer un tracé précis que sont déterminés les gagnants.

En collaboration avec le club de courses de barils du Québec, un programme de gymkhana aura lieu le samedi soir 2 juin et le dimanche après-midi 3 juin au Centre sportif Louis-Gauthier, de Saint-Denis-sur-Richelieu. Les épreuves prévues sont Grand Prix de barils, Grand Prix pour femmes, Maturité, Barils pour femmes et quatre autres classes.

Assemblée générale des Voltigeurs

Par la présente, les parents des gymnastes des Voltigeurs ainsi que les membres actifs sont invités à l'assemblée générale des Voltigeurs qui se tiendra au sous-sol de la Caisse populaire de Saint-Joseph, soit au 750, rue Villeneuve ouest, à Saint-Hyacinthe le 6 juin prochain.

Les administrateurs feront rapport de leur mandat pour l'année.

Étant donné l'importance de la réunion, la présence du plus grand nombre sera d'un support primordial pour les administrateurs des Voltigeurs de Saint-Hyacinthe.

Pour de plus amples informations, téléphonez à 773-7739.

Assemblée générale des Anciens du Patro

L'Association des Anciens du Patro de Saint-Hyacinthe Inc. tiendra son assemblée générale le 10 juin prochain.

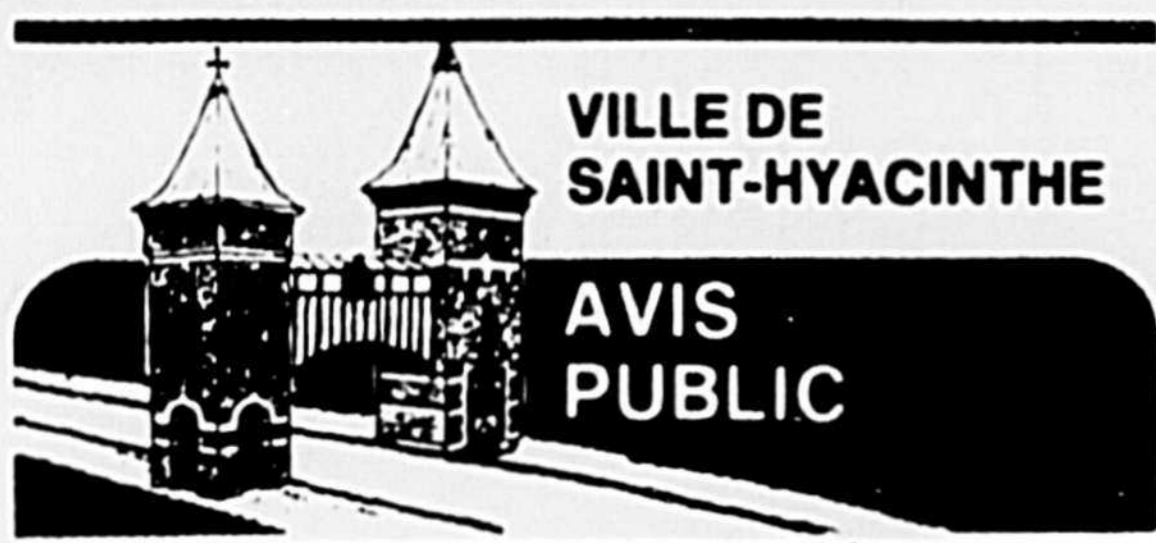
Voici l'horaire de cette journée :

10 h 00 : messe à la chapelle, déjeuner aux fèves au lard, assemblée générale, élections pour conseil 84-85.

Nous comptons sur la présence de tous les Anciens et Amis du Patro. Rappelons-nous que les élections, c'est notre affaire, c'est l'affaire de chacun.

Il y aura des activités à l'intérieur et à l'extérieur comme d'habitude.

Bienvenue à tous et à toutes.



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 530

Aux propriétaires inscrits le 7 mai 1984, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 530 intitulé: "Règlement pourvoyant à un emprunt au montant de 36 000,00\$ pour acquitter le coût excédentaire des travaux de construction d'un égout pluvial sur la section de la rue Decelles comprise entre l'avenue Dumesnil et le boulevard Vanier, dont l'exécution a été autorisée par le règlement numéro 488".

QUE les propriétaires ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 7 mai 1984, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 530 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi (L.R.1977, c.C-19).

QUE cette demande a lieu selon la procédure prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf à dix-neuf heures, les 5 et 6 juin 1984, au bureau de la Ville, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

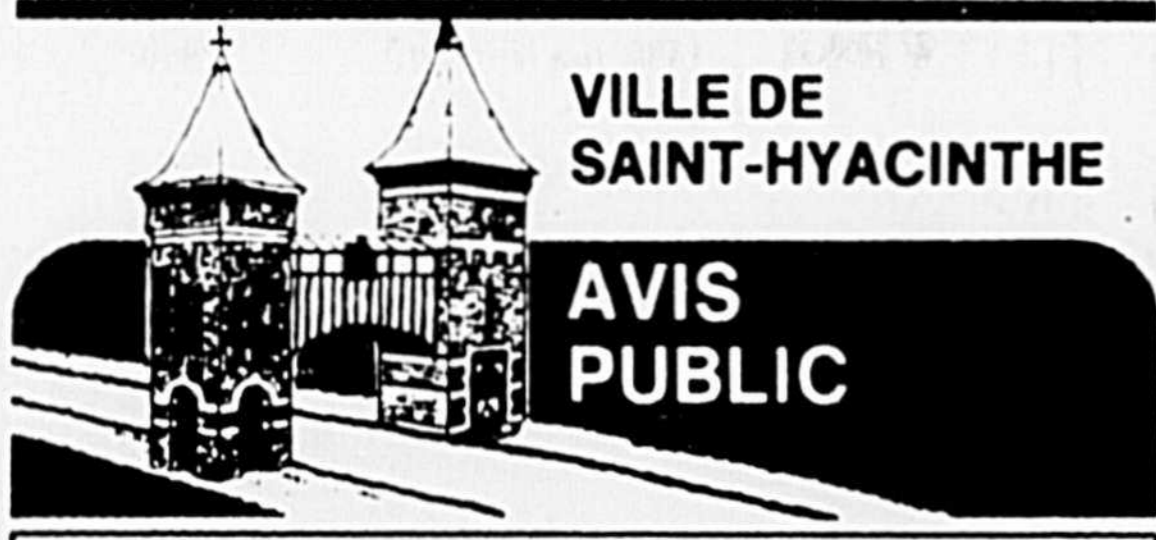
QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 530 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le mercredi 6 juin 1984, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à 19 heures 15.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 531

Aux propriétaires inscrits le 7 mai 1984, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 531 intitulé: "Règlement autorisant l'exécution de travaux d'installation de conduits pour l'enfouissement de fils d'électricité, téléphone et autres sur la section de l'avenue Sainte-Anne située entre les rues des Cascades Ouest et Saint-Antoine, de même que sur "le passage de l'Allée du Marché" reliant l'avenue Sainte-Anne à l'avenue Saint-François, de travaux de réfection de chaussée sur la même section de l'avenue Sainte-Anne, l'acquisition d'un terrain pour l'établissement de l'Allée du Marché et pourvoyant à cette fin à un emprunt de 187 000,00 au moyen d'une émission d'obligations à long terme".

étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 7 mai 1984, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 531 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi (L.R.1977, c.C-19).

QUE cette demande a lieu selon la procédure prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf à dix-neuf heures, les 5 et 6 juin 1984, au bureau de la Ville, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 531 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le mercredi 6 juin 1984, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à 19 heures 15.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
APPEL D'OFFRES

PAVAGES - TROTTOIRS - BORDURES 1984
PROJET NO. 81-46

La Ville de Saint-Hyacinthe recevra des offres de prix pour des travaux comprenant:

Pavage en asphalte 76 mm (en 2 couches) et mise en forme de rue d'une superficie de 12 000 m.car.; Bordure de béton 200 x 300 x 400 mm d'une longueur de 2 300 m.lin.;

Trottoir monolithique 1,520 m de largeur d'une longueur de 34 m.lin.;

Trottoir boulevard 1,200 m de largeur d'une longueur de 108 m;

Pierre de correction 3 000 tonnes métriques; Egout pluvial 56,3 m.lin. Egout sanitaire 36,5 m.lin. et aqueduc 50 m.linéaire;

Les enveloppes de soumission devront parvenir au bureau du greffier de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, 700 av. Hôtel-de-Ville, avant 11h, heure locale, le 8 juin 1984 et elles seront ouvertes immédiatement en présence des soumissionnaires.

Seules les soumissions présentées sur les documents préparés par le service du génie de la Ville de Saint-Hyacinthe seront acceptées.

Les entrepreneurs pourront se procurer les documents à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, au bureau de M. Gilles Leclerc, ingénieur municipal, à la même adresse, entre 8h30 et 16h30, à compter du 29 mai 1984, moyennant un dépôt de 50 \$. Seul l'entrepreneur qui aura présenté une soumission pourra récupérer son dépôt sur retour des documents, dans les trente (30) jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire fournira avec sa soumission un chèque certifié ou un bon de soumission d'une compagnie d'assurance reconnue égal à 10% du montant de la soumission fait à l'ordre de la Ville de Saint-Hyacinthe, valide pour 60 jours et garantie transférable en bon d'exécution.

Les soumissionnaires devront se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Richard Bousquet
Greffier



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS DE REVISION

Règlement No 538

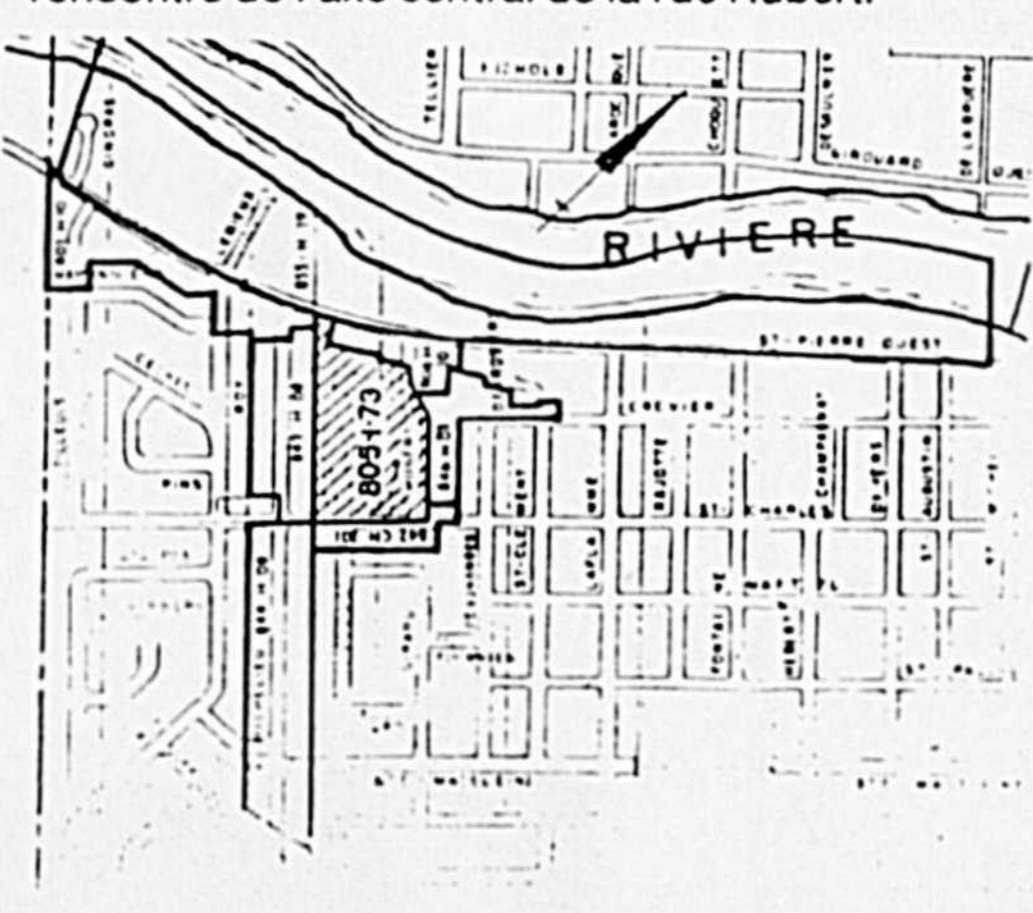
À toutes les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'un immeuble situé dans le territoire formant la zone 805-1-73 ou l'une des zones 844-H-08, 843-H-08, 801-H-10, 855-H-19, 846-H-01, 806-H-10, 842-CH-30 contigües à la zone 805-1-73.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 538 intitulé: "Règlement décrétant la création à même une partie de la zone 805-1-73, de la zone 860-1-73, et modifiant à cette fin le règlement de zonage numéro 479 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ladite zone 805-1-73 étant délimitée comme suit:

Zone 805-1-73

Cette zone est délimitée par l'axe central de la rue Hubert, en direction Sud-Est jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Saint-Charles, jusqu'à la rencontre du prolongement de la ligne séparatrice des lots 98 et 99 du cadastre de la Paroisse Notre-Dame de Saint-Hyacinthe. Par la ligne séparatrice des lots 98 et 99 et son prolongement, en direction Nord-Ouest, jusqu'à la rencontre de l'axe de la rue Saint-Pierre Ouest. Par l'axe central de la rue Saint-Pierre Ouest, en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Sud-Ouest du lot 99-8. Par la limite Sud-Ouest du lot 99-8 et son prolongement, en direction Sud-Est jusqu'à la rencontre de la limite Sud-Est du lot 99-8. Par la limite Sud-Est des lots 99-8 et 99-9 et 100-78 et son prolongement, en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Hubert.

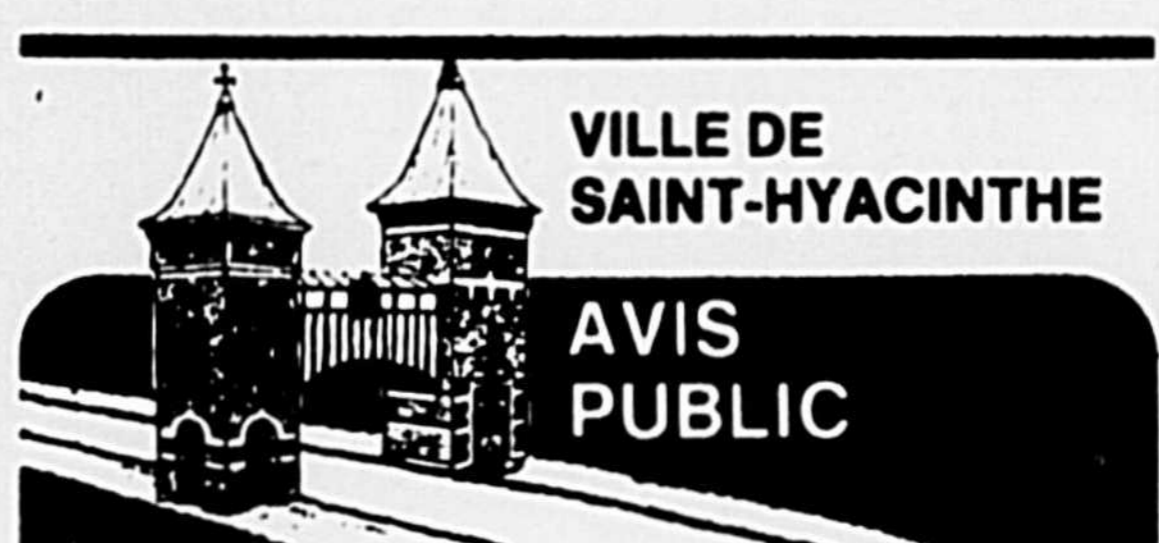


Prenez avis que l'annexe à la liste électorale sur laquelle sont inscrites les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles situés dans les zones ci-dessus mentionnées, déposée le 22 mai 1984, que les séances du bureau de révision, si besoin est, auront lieu au bureau du greffier au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à compter du 5 juin 1984 jusqu'au 12 juin 1984 inclusivement, de 19 heures à 21 heures.

Toutes les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles dans l'une des zones ci-haut mentionnées lors de l'adoption dudit règlement peuvent exiger d'être inscrites sur l'annexe à la liste électorale lors de la révision relative à ce droit, en déposant une demande à cet effet dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, au bureau du greffier, 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet.



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS PUBLIC

Règlement No 535

Aux propriétaires inscrits le 22 mai 1984, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 535 intitulé: "Règlement autorisant l'exécution de travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc, d'ouverture de rue et d'éclairage sur une section des rues Cayouette (de la rue Bourque à la rue de la Philharmonique), de la Philharmonique (de la rue Cayouette à la rue Bourque) ainsi que l'impasse Gaspard-Fauteux sur toute sa longueur; d'égout sanitaire, d'aqueduc, d'ouverture de rue et d'éclairage sur la rue D'Amour (de la rue Bourque à la rue de la Philharmonique) et pourvoyant à un emprunt de 610 000,00\$ pour acquitter le coût de ces travaux et des frais accessoires".

QUE les propriétaires ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 22 mai 1984, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 535 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi (L.R.1977, c.C-19).

QUE cette demande a lieu selon la procédure prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf à dix-neuf heures, les 5 et 6 juin 1984, au bureau de la Ville, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

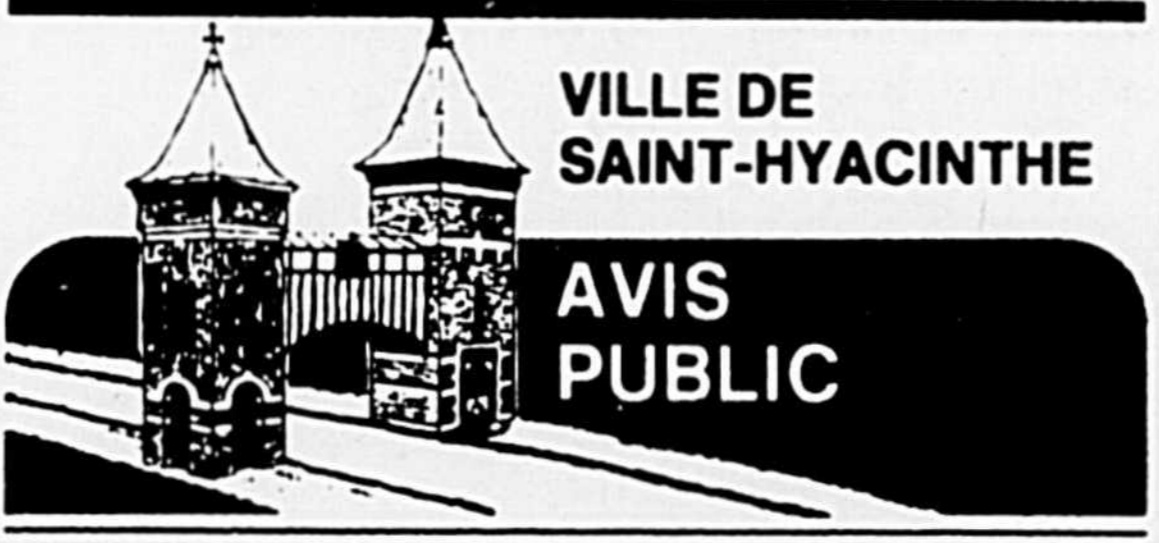
QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 535 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le mercredi 6 juin 1984, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à 19 heures 15.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS PUBLIC

Règlement No 533

Aux propriétaires inscrits le 22 mai 1984, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville;

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette Ville;

QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 533 intitulé: "Règlement pourvoyant à un emprunt de 90 000,00\$ pour acquitter le paiement du coût excédentaire des travaux et des frais contingents autorisés par le règlement numéro 340, modifié par le règlement numéro 467, pour l'exécution, dans le cadre du programme d'assainissement de la rivière Yamaska, de travaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial et de pavage sur une section des rues Marguerite-Bourgeois, Mondor, Saint-Amand, Saint-François, Saint-Simon, Calixa-Lavallée et de Vaudreuil, sur un terrain situé à l'arrière de l'usine Pennans Ltée et sur le terrain de stationnement "Plaza Maskoutaine".

QUE les propriétaires ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 22 mai 1984, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 533 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la même loi (L.R.1977, c.C-19).

QUE cette demande a lieu selon la procédure prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf à dix-neuf heures, les 5 et 6 juin 1984, au bureau de la Ville, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

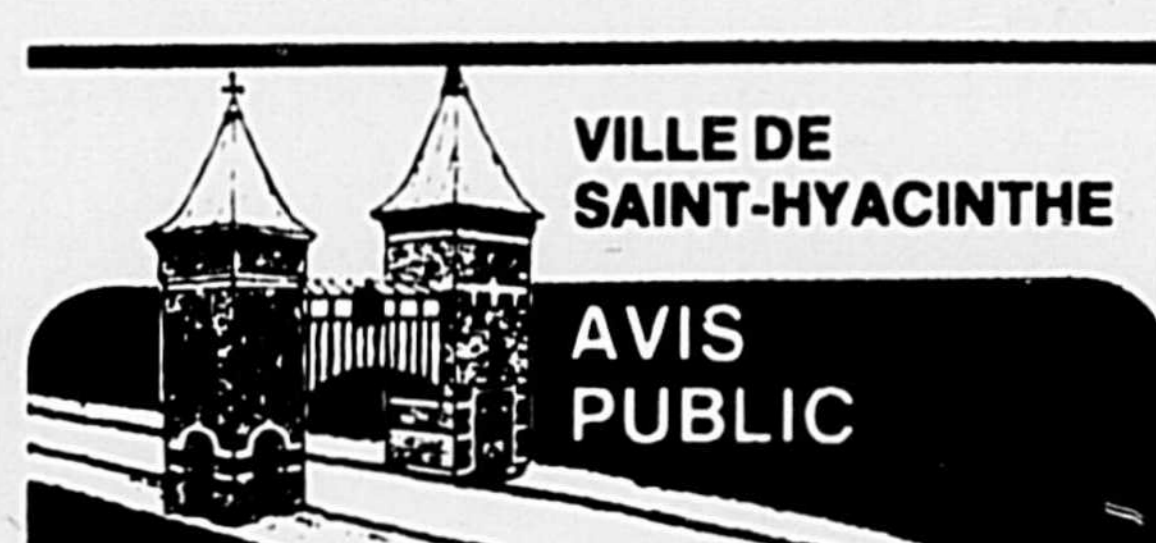
QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 533 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cinq cents (500) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le mercredi 6 juin 1984, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à 19 heures 15.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS PUBLIC

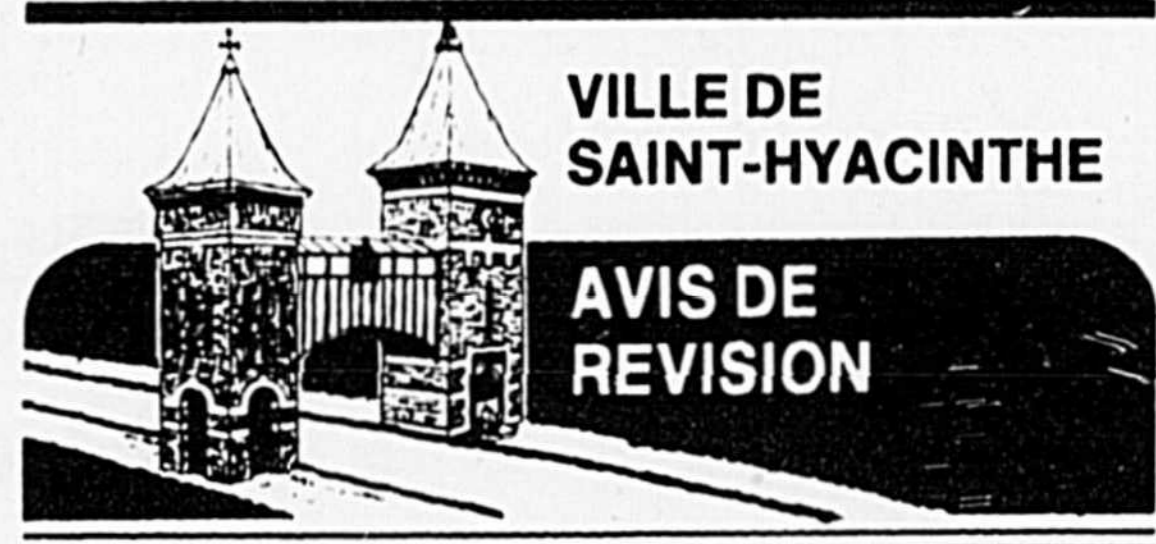
Règlement No 534

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à la séance ordinaire du 22 mai 1984, le conseil municipal de la ville de Saint-Hyacinthe a approuvé le règlement numéro 534 intitulé: "Règlement concernant les tarifs d'abonnement et de location relatifs aux services et aux locaux sous la juridiction du service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ce règlement est déposé au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, à Saint-Hyacinthe, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'enregistrement.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet



VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AVIS DE REVISION

Règlement No 536

À toutes les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'un immeuble situé dans le territoire formant la zone 422-CH-32 ou l'une des zones 423-C-37, 426-C-35, 427-C-32, 415-C-37 contigües à la zone 422-CH-32.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 mai 1984, le conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 536 intitulé: "Règlement décrétant la diminution de la marge de recul avant exigée pour tout immeuble situé à l'intérieur de la zone 422-CH-32, et modifiant à cette fin le règlement de zonage numéro 479 de la Ville de Saint-Hyacinthe".

Ladite zone 422-CH-32 étant délimitée comme suit:

Zone 422-CH-32

Cette zone est délimitée par l'axe central de la rue Girouard Ouest, en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre du prolongement de l'axe central de la rue Robert. Par l'axe central de la rue Robert et son prolongement, en direction Sud-Est jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Sud-Est du lot 664 du cadastre de la Cité, situé rue Brodeur. Par le prolongement de la limite Sud-Est du lot 664, en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Brodeur. Par l'axe central de la rue Brodeur, en direction Sud-Est jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Sud-Est du lot 444, situé rue Robert. Par la limite Sud-Est du lot 444 et son prolongement, en direction Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Robert. Par l'axe central de la rue Robert, en direction Nord-Ouest jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Nord-Ouest du lot 448. Par la limite Nord-Ouest des lots 448, 452-2 et son prolongement, en direction Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Concorde Nord. Par l'axe central de la rue Concorde Nord, en direction Sud-Est, jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Nord-Est du lot 455. Par la limite Sud-Est du lot 455 et son prolongement, en direction Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de la limite Sud-Ouest du lot 455. Par la limite Sud-Ouest du lot 455, en direction Nord-Ouest jusqu'à la rencontre de la limite Sud-Est des lots 461, 466-2, 471-3 et son prolongement en direction Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Duclous. Par l'axe central de la rue Duclous en direction Nord-Ouest jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Calixa-Lavallée. Par l'axe central de la rue Calixa-Lavallée en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Sainte-Marie. Par l'axe central de la rue Sainte-Marie en direction Nord-Ouest jusqu'à la rencontre du prolongement de la limite Nord-Ouest du lot 631-2. Par la limite Nord-Ouest des lots 631-2 et 639 et son prolongement, en direction Nord-Est jusqu'à la rencontre de l'axe central de la rue Concorde Nord. Par l'axe central de la rue Concorde Nord, en direction Nord-Ouest jusqu'à l'axe central de la rue Girouard Ouest.



Prenez avis que l'annexe à la liste électorale sur laquelle sont inscrites les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles situés dans les zones ci-dessus mentionnées, déposée le 22 mai 1984, que les séances du bureau de révision, si besoin est, auront lieu au bureau du greffier au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, à compter du 5 juin 1984 jusqu'au 12 juin 1984 inclusivement, de 19 heures à 21 heures.

Toutes les personnes, sociétés commerciales et associations qui sont locataires d'immeubles dans l'une des zones ci-haut mentionnées lors de l'adoption dudit règlement peuvent exiger d'être inscrites sur l'annexe à la liste électorale lors de la révision relative à ce droit, en déposant une demande à cet effet dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, au bureau du greffier, 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, ce trentième jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Greffier
Richard Bousquet.

À qui la chance...

Comme à chaque année, le Club Optimiste de Sainte-Rosalie organise un tirage spécial dont les billets de participation sont vendus au prix de 100 \$ l'unité. Les fonds ainsi recueillis permettent de venir en aide à la jeunesse. L'achat d'un de ces super billets donne droit au tirage d'un premier prix de 10 000 \$ et de dix autres prix secondaires.

Dans le cadre de cette activité, 300 billets ont été émis et seront offerts à la population. Comme il se doit, l'organisme possède tous les permis requis de la Régie des loteries et courses du Québec pour procéder à cet événement. Les personnes désireuses de tenter leur chance peuvent appeler, après 18 heures, à 773-4811 pour obtenir leur billet.



Le premier billet de la série a été acheté par M. Jean Larivière, de Germain Larivière Limitée, et il a reçu (à gauche) son billet des mains de M. René Leroux, responsable de l'organisation de cette soirée.

BOUCHER (Agnès) - Chez les Soeurs de la Présentation de Marie, le 15 mai, est décédée Soeur Agnès Boucher (Thérèse-du-Rédempteur), à l'âge de 79 ans dont 52 ans de profession religieuse. Originnaire d'Auburn, Maine, elle était la fille de William Boucher et de Céline Marin. Les funérailles, sous la direction de la Résidence Funéraire Mongeau de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 17 mai en la chapelle de la Maison Provinciale.

BLANCHARD (Omer) - À l'Hôtel-Dieu, le 23 mai, est décédé M. Omer Blanchard, à l'âge de 92 ans. Outre son épouse, en première noce, de feu Maria Bélsis, et en deuxième noce, Rachel Bélsis, le défunt laisse 3 fils et 2 filles : MM. Orence, Richard, et Jacques Blanchard de Saint-Hyacinthe; Mme Normand Lussier (Carmen), de Saint-Hyacinthe; Mme Germain Lussier (Louise), de Saint-Hyacinthe. Lui survivent aussi de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles, sous la direction de la maison Ubald Lalime de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le samedi 26 mai en l'église paroissiale de Saint-Joseph, suivies de l'inhumation au cimetière de la Cathédrale.

BRAZEAU (Anette) - À Saint-Hyacinthe, le 21 mai, est décédée Mlle Annette Brazeau, à l'âge de 42 ans.

avis de décès

la société de recherche sur le cancer. Les funérailles, sous la direction de la maison Ubald Lalime de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le mercredi 23 mai en l'église paroissiale de Sacré-Coeur.

CHABOT (Wilfrid) - À l'Hôtel-Dieu, le 21 mai, est décédé M. Wilfrid Chabot, à l'âge de 90 ans. Outre son épouse, née Feu Albertine Gadbois, le défunt laisse deux fils et une fille : M. Florian Chabot, de Beloeil; M. Réjean Chabot, de Ville de Laval; Mlle Jacqueline Chabot, de Beloeil. Les funérailles, sous la direction de la maison Ubald Lalime de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 22 mai, en l'église paroissiale de Saint-Thomas d'Aquin, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Thomas.

Lui survivent ses parents, M. et Mme Léo Brazeau (Rose-Amande Larose), de Saint-Hyacinthe, ainsi que trois frères et une soeur : M. Maurice Brazeau, de Sainte-Madeleine; M. Clément Brazeau, de Saint-Hugues; M. Gilles Brazeau, de Beloeil; Mme Léopold Lemonde (Monique), de Saint-Hyacinthe. Les funérailles, sous la direction de la Résidence Funéraire Mongeau de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 24 mai en l'église paroissiale de Sacré-Coeur, suivies de l'inhumation au cimetière de Notre-Dame-du-Rosaire.

CUSSON (Rose-Anna) - À Saint-Simon, le 24 mai, est décédée madame Veuve Antonio Cusson, née Rose-Anna Baril, à l'âge de 84 ans. La défunte laisse deux fils et huit filles : M. Fernand Cusson, de Saint-Simon; M. Marc Cusson, de Sainte-Rosalie; Mme Roger Frigon (Hélène), de Cowansville; Mme Jean-Paul Vermette (Germaine), de Saint-Simon; Mme Gérard Vermette (Gracielle), de Sainte-Rosalie; Mme Fernand Cournoyer (Jeanne-D'Arc), de Saint-Simon; Mme Vianney Laflamme (Lise), de La Présentation; Mme Clément Sylvestre (Béatrice), de Saint-Hyacinthe; Mlle Lucien Benoît (Carmen), de Saint-Hyacinthe; Mme Réjean Martel (Thérèse), de Saint-Simon. Lui survivent aussi deux demi-frères : M. Roméo Beuregard, de Cowansville; Antonio Beuregard, de Cornwall, Ontario. Les funérailles, sous la direction de la Résidence Funéraire Mongeau de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 26 mai, à l'église de Saint-Simon, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Nazaire.

DUVAL (Simone) - À l'Hôtel-Dieu, le 27 mai, est décédée Mlle Simone Duval, à l'âge de 71 ans. Lui survivent deux soeurs, Mlle Lucille Duval, de Saint-Hyacinthe; Mme Adrien Hébert (Angela), de Montréal. Les funérailles, sous la direction de la Résidence Funéraire Mongeau de Saint-Hyacinthe, auront lieu le 30 mai à l'église de Notre-Dame-du-Rosaire, suivies de l'inhumation au cimetière de la Cathédrale.

FORTIER (Hélène) - À Saint-Hyacinthe, le 22 mai, est décédée Mlle Hélène Fortier, à l'âge de 85 ans. Lui survivent deux soeurs : Rose-Alma Jean, de Montréal; Philomène Benoît, de Drummondville. Les funérailles, sous la direction de la maison Ubald Lalime de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 24 mai, à l'église du Précieux-Sang, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Nazaire.

GAZAILLE (Joseph) - À l'Hôtel-Dieu, le 26 mai, est décédé M. Joseph Gazeille, à l'âge de 72 ans. Outre son épouse en première noce, feu Amédée Cournoyer, le défunt laisse deux fils et une fille : M. Gérard Cournoyer, de Sainte-Rosalie; M. André Cournoyer, de Hull; Mme Denise Jalbert, de Saint-Hyacinthe. Lui survivent aussi trois frères : René Gazeille, de La Présentation; Robert Gazeille, de Saint-Jude. Les funérailles, sous la direction de la maison Ubald Lalime de Saint-Hyacinthe, eurent lieu le 29 mai, à l'église de Saint-Sacrement, suivies de l'inhumation au cimetière de la Cathédrale.

-10%* SUR PRESENTATION DE CETTE ANNONCE (POUR LES GRANDEURS ET COULEURS INDICÉES SUR CETTE ANNONCE)



SERVICES MUNICIPAUX BOUL. CASAVANT OUEST DE L'AVENUE BEAUDRY DOSSIER 102-59E

La ville de Saint-Hyacinthe recevra des offres de prix pour les travaux municipaux suivants:

Egouts pluvial et domestique, conduite de refoulement, conduites d'eau et poste de pompage:

TBA	1500 Ø	16 m lin
	1350 Ø	237 m lin
	1200 Ø	180 m lin
	900 Ø	167 m lin
	600 Ø	24 m lin
	300 Ø	629 m lin
REGARDS		22 unités
PUISARDS		24 unités
FOSSÉ		740 m lin
FORTE DUCTILE	150 Ø	15 m lin
	300 Ø	580 m lin
BÉTON-ACIER	350 Ø	615 m lin
	400 Ø	600 m lin
	500 Ø	15 m lin
VANNES	150 Ø	9 unités
	300 Ø	9 unités
	400 Ø	2 unités
BORNE D'INCENDIE		7 unités
POSTE DE POMPAGE SANITAIRE PII-B		

Ouverture de rue

SABLE	4000 tonnes métriques
PIERRE CONCASSÉE	4500 tonnes métriques

Les enveloppes de soumission devront parvenir au bureau du greffier de l'Hôtel de Ville, pour 16 heures, jeudi le 14 juin 1984, où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

Pour être acceptées, les soumissions doivent être présentées sur les documents préparés par les experts-conseils Les Consultants B.C.P.T.A. Inc.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents aux bureaux des experts-conseils, au 110, boul. Crémazie ouest, bureau 1001, Montréal, H2P 1B9, moyennant un dépôt de soixante quinze dollars (75\$) non remboursable fait au nom des experts-conseils.

Un cautionnement de soumission de cent cinquante mille dollars (150 000\$) devra accompagner la soumission.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie du Commerce et du Tourisme du Québec.

La Ville de Saint-Hyacinthe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Saint-Hyacinthe, le 25 mai 1984
Richard Bousquet greffier

FONTAINE

*** POURQUOI? * PAS DE VENDEUR A COMMISSION**

FABRICANT DE MONUMENTS — NOUS ACCEPTONS LES FRAIS D'APPELS INTERURBAINS

MONUMENTS			BASE			PRIX RÉGULIER	GRIS DU VERMONT MAT - 10%*
LARGEUR	ÉPAISSEUR	HAUTEUR	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR		
22"	6"	20"	28"	12"	12"	\$426	\$384
24"	6"	22"	30"	12"	12"	\$489	\$440
30"	6"	24"	36"	12"	12"	\$625	\$563
36"	6"	24"	42"	12"	12"	\$725	\$653

* Prix valable seulement pour un temps limité, incluant taxe provinciale, gravure (comprend un nom de famille). * Grisé Gris Mat, sans gravure, au cimetière.

TOUS NOS MONUMENTS SONT GARANTIS À PERPÉTUITÉ PAR CONTRAT

LES MONUMENTS 774-4137

MRÉ ROGER FONTAINE INC.

1535, rue Girouard est, St-Hyacinthe (Bureau face à notre cour)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DE MONUMENTS DU QUÉBEC INC.

VENEZ COMPARER PRIX ET QUALITÉ

TOUS NOS MONUMENTS SONT GARANTIS À PERPÉTUITÉ PAR CONTRAT OUVERT AUSSI SOIR ET DIMANCHE SUR RENDEZ-VOUS

Les Monuments Daigle Itée

MANUFACTURIERS
1540 E., RUE GIROUARD
ST-HYACINTHE

ANCIENNE PLACE ENCAN COMEAU
POUR UN PLUS GRAND CHOIX VENEZ VISITER NOTRE USINE
AU 818 PRINCIPALE, GRANBY (FACE AUX GALERIES DE GRANBY) 378-7388 - 378-7387

TÉL. 773-1431

TÉL. 774-1438

NOUS ACCEPTONS LES FRAIS D'APPELS INTERURBAINS

MONUMENTS			BASE			DIMENSIONS TOTALES	PRIX GRIS PALE MAT
LARGEUR	ÉPAISSEUR	HAUTEUR	LONGUEUR	LARGEUR	HAUTEUR		
22"	6"	20"	28"	12"	10"	28" x 30"	\$450
24"	6"	22"	30"	12"	10"	30" x 32"	\$550
30"	6"	24"	36"	12"	10"	36" x 34"	\$650
36"	6"	24"	42"	12"	10"	42" x 34"	\$750

PRIX VALABLE SEULEMENT POUR UN TEMPS LIMITÉ - INCLUANT TAXE, GRAVURE (JUSQU'À 50 LETTRES), DESSIN, LIVRAISON AU CIMETIÈRE.

AUSSI DANS LES COULEURS ROSE ET ROUGE DU QUÉBEC, GRIS DU VERMONT CHARCOAL ET NOIR D'AFRIQUE

BEAUCOUP D'AUTRES MODÈLES À DES PRIX DÉFIANT TOUTES COMPÉTITIONS POUR LA MÊME QUALITÉ

EXPÉRIENCE - QUALITÉ - CHOIX - MEILLEURS PRIX POSSIBLES SERVICE DE LETTRAGE AUX CIMETIÈRES

DEPUIS 20 ANS, LA MAJORITÉ DES MONUMENTS ÉRIGÉS À ST-HYACINTHE ET LA RÉGION ONT ÉTÉ FABRIQUÉS PAR LES MONUMENTS DAIGLE

TAUX D'INTÉRÊT MAJORÉ

les Obligations d'épargne du Canada

À compter du 1^{er} juin 1984, le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada des deux dernières émissions S 37 et S 38, émises respectivement en novembre 1982 et novembre 1983, a été porté à

10 1/4 % par année

pour la période de cinq mois se terminant le 31 octobre 1984.

Le taux de rendement qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1984 sera annoncé en octobre 1984 en même temps que les modalités de l'émission 1984/85.

(DÉTACHER ET JOINDRE À VOS OBLIGATIONS)

LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA DES DEUX DERNIÈRES ÉMISSIONS A ÉTÉ PORTÉ À 10 1/4% PAR ANNÉE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JUIN 1984 AU 31 OCTOBRE 1984 INCLUSIVEMENT.

Avec cette majoration, les obligations des émissions S 37 émises en novembre 1982 et S 38 émises en novembre 1983 rapporteront un intérêt de 9 1/4% pour la période de sept mois, commencée le 1^{er} novembre 1983, et de 10 1/4% pour la période de cinq mois, commençant le 1^{er} juin 1984.

Avec cette majoration, la valeur annuelle d'une obligation à intérêt composé de \$1,000 pour ces deux émissions augmentera de la manière indiquée ci-dessous. Ces valeurs sont basées sur les taux minimums garantis du 1^{er} novembre 1984 jusqu'à l'échéance, soit 8 1/2% pour l'émission S 37 et 7% pour l'émission S 38.

Valeur annuelle au 1 ^{er} novembre	1982-83 (S 37)	1983-84 (S 38)
1984	\$1,228.27	\$1,096.67
1985	1,332.67	1,173.43
1986	1,445.95	1,255.57
1987	1,568.85	1,343.46
1988	1,702.20	1,437.51
1989	1,846.89	1,538.13
1990	—	1,645.80

Émissions S 37 et S 38

Le nouveau taux de rendement s'applique maintenant aux obligations à intérêt régulier et aux obligations à intérêt composé de ces deux émissions.

En conséquence, chaque obligation à intérêt régulier de \$1,000 rapportera, le 1^{er} novembre 1984, \$96.67 d'intérêt.

Outre l'intérêt simple calculé aux taux indiqués précédemment, les obligations à intérêt composé de l'émission S 37 rapporteront un intérêt composé au taux de 9 1/4% pour la

TOUTES LES AUTRES ÉMISSIONS EN COURS

Les modalités de toutes les autres émissions en cours non échues restent inchangées. Les obligations de ces émissions continueront de rapporter un intérêt de 10 1/2% par année. Ce taux de 10 1/2% est également le taux minimum pour les années qui restent à courir jusqu'à l'échéance.

Canada

Dans notre cahier publicitaire, encarté dans l'édition d'aujourd'hui, l'article suivant en page 12

aurait dû se lire comme suit:

Pêches de La Californie produits des Etats-Unis

Canada No.1

grosseau 80-84

59¢ lb \$1.30 kl

au lieu de grosseau 70

Nous nous excusons des incon vénients causés à notre aimable clientèle

STEINBERG

Avant de creuser, appelez-nous!

A chaque année, des câbles téléphoniques souterrains sont sectionnés au cours de travaux de creusement et d'excavation.

Ces accidents privent parfois des centaines de gens du service téléphonique. Il se peut même qu'une municipalité entière soit isolée et qu'il soit alors impossible de rejoindre, en cas d'urgence, les services de police, d'incendie et d'ambulance, ou même un parent.

Évitez de causer de tels ennuis, avant d'effectuer des travaux d'irrigation ou d'excavation en vue de construire une maison, poser une clôture, installer une piscine ou planter un arbre, adressez-vous au service de Repérage des câbles enlois de Telebec. Il suffit d'appeler, 24 heures avant de creuser, le service des Réparations au numéro de téléphone inscrit dans les premières pages de l'annuaire. Ce service est gratuit.

TELEBEC

Placement
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184, Belloell 467-7773
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés

Faits saillants du budget provincial

par PB
Le mardi 22 mai, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, présentait le budget du gouvernement pour l'année 1984-85. Les revenus devraient atteindre 22 milliards 465 millions de dollars et les dépenses, 25 milliards 640 millions de dollars. Ce qui permet d'envisager un déficit de 3 milliards 175 millions; les besoins

financiers nets s'élevaient à 2 milliards 100 millions de dollars pour 1984-85. Les recettes progresseront de 4,9% et les dépenses de 4,5% par rapport à l'exercice de 1983-84.
Voici les faits saillants de cet exposé.
Abolition graduelle du péage sur les autoroutes. Abolition en totalité d'ici la fin de 1985. On entreprendra de supprimer les

postes en plusieurs étapes en commençant les travaux par les postes les plus éloignés. Jusqu'à l'abolition complète du péage, les tarifs seront réduits à 0,25 \$ aux heures de pointe et ce, au plus tard le 24 juin 1984.
Prix des carburants. La taxe demeure à son niveau actuel. Un groupe de fonctionnaires provenant de divers ministères sera constitué pour étu-

dier les mesures à prendre pour s'assurer d'un juste prix de l'essence au Québec.
Corvée-habitation. Le programme est prolongé jusqu'au 31 décembre au taux de 9,5% garanti pour trois ans. La prime de 1 000 \$ sera annulée après le 15 juillet. La prime de 3 000 \$ par logement coopératif sera prolongée jusqu'au 31 décembre.
Appui financier. Trois secteurs feront plus particulièrement l'objet d'un appui financier, les mines, les industries de pointe et la pétrochimie.

Parcs et réserves. Un vaste programme de développement de parcs et réserves fauniques sera réalisé par le ministère responsable (Loisirs, chasse et pêche). Un budget de 10 millions \$ y sera affecté pour cette année.
Taxe sur le tabac. Le taux passe de 50% à 55% depuis le 22 mai, à minuit. Ceci représente pour le consommateur une hausse de 4,52 sous le paquet de 20 cigarettes, de 5,65 sous pour un paquet de 25 et de 45,2 sous pour une cartouche.
Autres mesures. De modifications ont été apportées au Régime d'épargne-actions (REA). Les corporations contrôlées par un gouvernement pourront bénéficier des avantages du REA relatifs aux corporations en voie de développement ou à la déduction relative aux autres corporations dont l'actif est inférieur à 1 milliard \$.

Dorénavant, les contribuables devront conserver la même méthode de calcul du coût d'un ensemble d'actions tant que ces actions n'auront pas été toutes retirées du REA. La corporation détenant 50% plus un des actions d'une corporation en voie de développement pourront maintenant émettre des actions admissibles à une déduction de 150% au REA.
Aussi, la définition d'action admissible sera modifiée de façon à ce que les fractions d'actions payées après 1983 et non remboursées puissent faire l'objet d'un régime d'épargne-actions. La déduction de 50% du coût d'un film québécois pour le premier acquéreur sera étendue aux corporations.
En toute harmonie. La législation et la réglementation fiscale québécoises seront modifiées afin de mieux harmoniser les régimes d'imposition fédéral et provincial. Ces mesures de concordance ne seront adoptées qu'après la sanction de toute loi fédérale en découlant et seront applicables aux mêmes dates qu'elles le seront aux fins de l'impôt fédéral.
Le taux d'imposition des exemptions person-

nelles applicable à partir du 1er janvier 1985 sera connu plus tard.
Pour la relance (AGIR), le Québec consacrera directement 311 millions \$ répartis entre 17 programmes dont les plus importants (60 millions \$ et plus chacun) sont l'aide au secteur de la construction et les stages en milieu de travail pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
Une somme additionnelle de 15 millions sera ajoutée pour la construction et la réfection des routes alors qu'à partir du 1er octobre 1984, les personnes de 60 ans et plus seront admissibles à Logirente.

Les mesures fiscales

Le budget présenté le 22 mai prévoit certaines mesures fiscales dont les principales sont les suivantes :

-Création prochaine d'un régime d'investissement coopératif. Analogie au REA, ce régime sera créé en 1985 afin de favoriser l'apport de capital permanent aux coopératives de production, de transformation et de travailleurs.

-Transfert d'entreprises entre générations. A compter du 23 mai 1984, les agriculteurs, les commerçants et les in-

dustriels constitués en corporation profiteront d'une exemption pouvant aller jusqu'à 300 000 \$ sur les dons faits aux enfants afin d'assurer la poursuite de l'entreprise.

-Impôt sur le revenu. La déduction pour québécois travaillant à l'étranger sera étendue à d'autres catégories nouvelles (informatique, bureautique et télématique). A compter de l'année d'imposition en cours, un particulier qui utilise son automobile à des fins d'affaires aura droit à une déduction d'intérêts

relatifs aux emprunts effectués pour acheter son véhicule. Les plafonds relatifs à certaines dépenses d'automobile seront haussés.
Taxes à la consommation. La taxe de vente au détail reste à 9%. Les achats d'électricité utilisée pour la production de biens mobiliers destinés à la vente ne sont plus taxés et enfin, la taxe de vente au détail sera modifiée dans le cas de biens utilisés à la fois au Québec et ailleurs (notamment les contenants retournables) pour ne tenir compte que de la partie utilisée au Québec.



Le gaz naturel pour la fin '85 !

La compagnie Inter-Cité compte bien fournir en gaz naturel la ville de Saint-Hyacinthe, et cela devrait normalement être fait pour l'automne 1985. C'est cette bonne nouvelle qu'avait à annoncer le vice-président du marketing de la compagnie Inter-Cité, Conrad Johnson, lors du dernier souper organisé par la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe. Il est sur cette photo entouré de Daniel Hébert (à gauche), président de la Chambre de Commerce, et de Jean-Paul Lambert (à droite), de Yamaska automobile.



Une retraite bien méritée

Les monteurs à l'emploi d'Hydro-Québec dans la région maskoutaine et de nombreux amis ont organisé une fête le vendredi 25 mai, au Chalet Maska de Sainte-Rosalie, pour marquer la retraite de M. Roger Rodier qui est à l'emploi de la compagnie d'électricité depuis 1946 (directement ou par le biais de compagnies qui constituèrent Hydro-Québec). Les responsables de la fête, Gérard Rémy, Serge Croteau et Serge Simard, remercient tous ceux qui ont participé à cette cérémonie. Sur la photo, dans l'ordre, Gérard Rémy, Guy Dalpé, membres du Club des 30 ans de service, Roger Rodier et Roger Benoit, gérant du secteur Saint-Hyacinthe.

L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL AU COEUR DE LA RECHERCHE DEPUIS 30 ANS

Campagne de souscription du 1er au 15 juin 1984



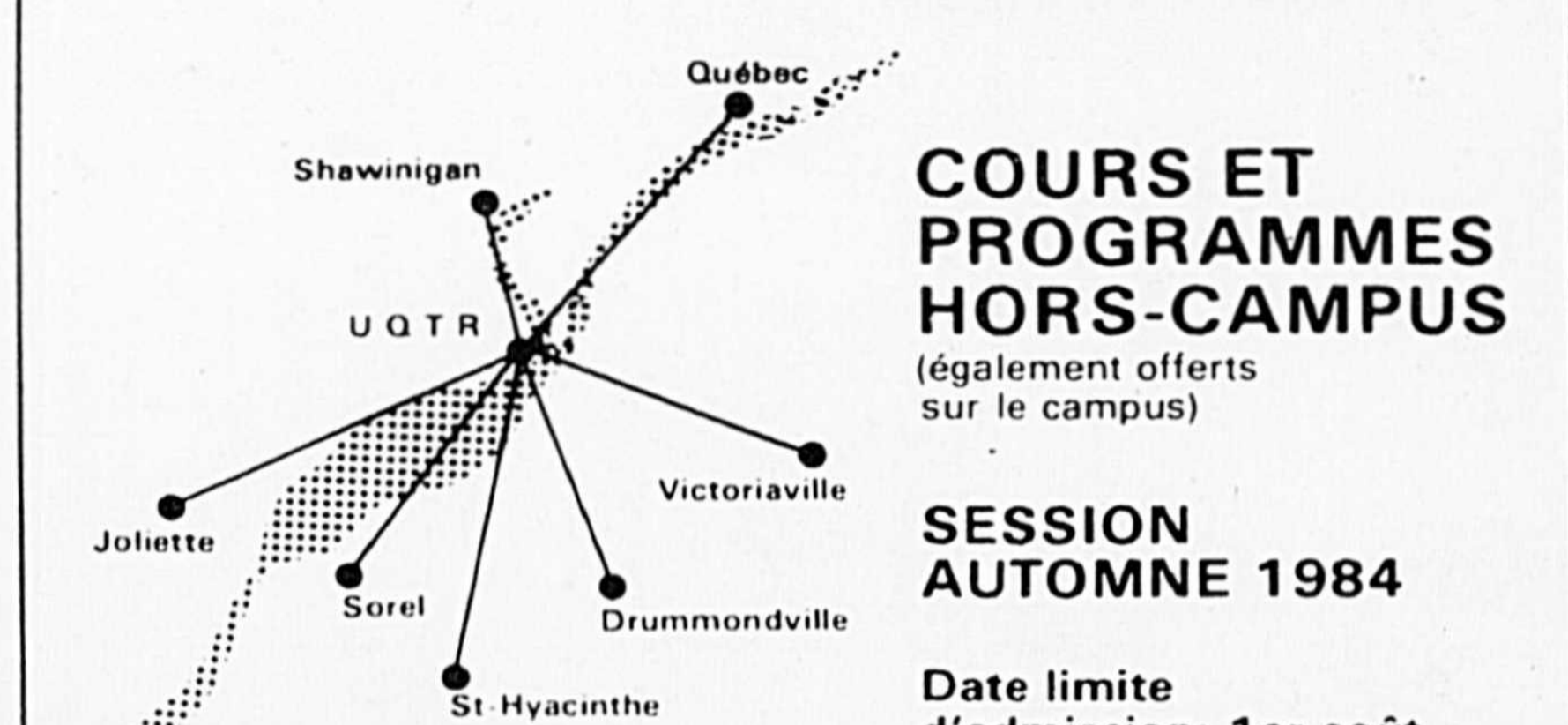
Contribuez au progrès de demain en subventionnant la recherche d'aujourd'hui.
Déposez votre don à la Banque d'Épargne ou postez-le avec le coupon ci-contre.

Des reçus pour fins d'impôt seront postés pour tout don de 10\$ et plus.
Oui, je souscris à la campagne du Coeur de Montréal

NOM _____
ADRESSE _____
APP. _____ VILLE _____
PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
tél.: 376-3330 poste 293 enr.: 0488569-11-08

Fonds de Recherche Institut de Cardiologie de Montréal 5000 rue Bélanger MONTREAL H1T 1C8

Université du Québec à Trois-Rivières



COURS ET PROGRAMMES HORS-CAMPUS

(également offerts sur le campus)

SESSION AUTOMNE 1984

Date limite d'admission: 1er août

Drummondville

Centre de cours UQTR 415, rue des Écoles

Certificats de premier cycle:

Administration - Gérontologie - Nursing communautaire - Santé et sécurité au travail - Sciences comptables - Sciences de l'éducation (cheminement professionnel) - Sciences religieuses

Cours offerts:

Comportement organisationnel I
Couleur I
Éducation sanitaire
Éléments d'ergonomie
Fiscalité II
Gestion du personnel
L'agir chrétien
La sexualité, l'amour et le mariage I
Méthodes quantitatives I
Projet de synthèse
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
Psychologie de la vieillesse
Psychologie dynamique I

St-Hyacinthe

Cégep de St-Hyacinthe 3000, rue Boullé

Programme court:

Animation de groupe

Certificats de premier cycle:

Administration - Enfance inadaptée - Gérontologie - Sciences comptables

Cours offerts:

Administration financière I
Animation I, intervention dans les groupes de tâche
Aspects socio-économiques de la retraite
Comptabilité administrative I
Comptabilité financière I
Intervention éducative
Psychologie du développement I

Sorel

Polyvalente Bernard-Gariépy 2800, boulevard des Érables

Certificats de premier cycle:

Administration - Gérontologie - Santé et sécurité au travail

Cours offerts:

Comportement organisationnel I
Didactique en sciences de la nature
Économique I
Intervention "auprès" ou "avec" l'âge
Législation en santé et sécurité du travail
Marketing I
Théorie et didactique de la mathématique I

Conditions d'admission:

Posséder un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent OU posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux ans.

Horaire:

Chacun des cours est offert à raison d'un soir par semaine de 19h00 à 22h15, du lundi au jeudi.

Début de la session: 27 août 1984

Renseignements:

Secrétariats et heures d'ouverture
Drummondville, (819) 477-1215
2 juillet au 20 août 1984
de 9h à 12h (lundi au vendredi)
St-Hyacinthe (819) 774-2255 et Sorel (514) 742-1991
jusqu'au 28 juin et à compter du 20 août 1984
de 18h45 à 20h45 (lundi au jeudi)
En dehors de ces périodes, réponse par répondeur téléphonique.

Rencontres d'information:

18h30 (cours d'administration); 19h30 (cours autres qu'administration)
Drummondville, 415, rue des Écoles, lundi 11 juin
St-Hyacinthe, Cégep, lundi 18 juin
Sorel, Polyvalente Bernard-Gariépy, mercredi 13 juin

Samson Bélair
75
1909-1984
Comptables agréés
2200, rue Léon-Pratte
St-Hyacinthe J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394
Associés de Saint-Hyacinthe
Jean-Guy Aubin, c.a.
Roland Cordeau, c.a.
Jacques R. Gauthier, c.a.
Jean-Pierre Laplante, c.a.
André Lavigne, c.a.
Bernard Malo, c.a.
Alain Touchette, c.a.
Jean Chagnon, c.a.
André Gaudreau, c.a.
Henri Hudon, c.a.
Marcel Labonté, c.a.
Claude Larocque, c.a.
Robert Longtin, c.a.
Guy Roy, c.a.

courtiers d'assurances
Arpin & Langelier Inc.
jean langelier (c.d.a.a.s.s.)
2500 BOUL. CASAVANT O. S.-HYACINTHE J2S 8P2
773-8435 ml. 467-1461
res. 773-9222

MOLSON ROUSSEAU Inc.
- Actions
- Obligations municipales
- R.E.E.R.-R.E.A.
Obligation municipale
Rendement **13 1/2%** 5 ans
Obligations d'épargne du Québec
11 3/4% la première année
toujours encaissable
Représentante
LISE CHARTIER-SOLIS
Bur.: 397-3424
Rés.: 467-5758
Frais virés.

C'EST PAS JUSTE!!!

COÏNCIDENCE...

COÏNCIDENCE - ESTHÉTIQUE ?
Les plus belles réalisations...
C'est nous qui les avons faites!

COÏNCIDENCE - ÉCONOMIQUE ?
Les plus rationnelles et les plus rentables...
Nous étions impliqués

COÏNCIDENCE - SATISFACTION ?
Nos clients nous reviennent toujours!

COÏNCIDENCE - COMPÉTENCE ?
Peut-être!... On se croit les meilleurs!

COÏNCIDENCE - "BIZARRE" ?
Aucun de nos clients n'a fermé ses portes.
Aucune de nos réalisations n'a disparu...
Pas même par le feu!

LE GROUPE TECHNIQUE O.G.F. DU QUÉBEC INC.
108, Saint-Jacques, Granby, Québec, J2G 8V9
Téléphone: (514) 372-8444, (514) 372-4247

DESIGN ETUDES CONSTRUCTION DÉCORATION CONSEILS ANALYSES

CLAUDE LAVALLÉE, président

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS
PLACEMENT SUR INTÉRÊT AVANTAGEUX

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC NE SONT QU'AU BOUT DU FIL...
CHEZ LÉVESQUE, BEAUBIEN

11 3/4%

B
1395, Girouard, Saint-Hyacinthe, J2S 2Z3
Tél.: 774-5354
Courtiers en valeur

Une équipe de spécialistes à votre service
Gérant: Georges Desrosiers
Représentants: Julien Chicoine, Yves Jetté, Guy Rathé, Réal Nadeau

Aussi à S.-Hyacinthe ?

Des travaux communautaires dans le milieu municipal

par CB

Au cours de la semaine dernière, le gouvernement du Québec décidait d'implanter un nouveau programme de travaux communautaires en milieu municipal afin de permettre le retour au travail de jeunes qui sont présentement bénéficiaires du bien-être social. Par ce programme, le gouvernement espère créer 3 000 emplois.

À Saint-Hyacinthe, il est fort possible que l'on s'engage dans ce nouveau programme. "Le projet sera débattu ce soir (lundi dernier), mais il est fort probable que l'on s'engage dans ce projet", a déclaré sur ce sujet le maire de la municipalité, Clément Rhéaume.

Le programme sera valide pour toutes sortes de projets à caractère municipaux. Cependant, tous les projets devront être présentés au ministère des Affaires municipales du Québec et ils seront approuvés par celui-ci. Une liste de projets admissibles a été envoyée à toutes les municipalités, et cela dans toutes sortes de champ d'activité. On y retrouve des domaines tels l'assistance pour divers postes de l'administration municipale, ou encore le soutien aux activités de loisir, aménagement ou entretien d'équipements communautaires, ou encore les services d'inspection et de prévention des incendies.

La personne qui participera au projet recevra en plus de sa prestation

d'aide sociale, un montant qui peut atteindre jusqu'à 250 \$ par mois. De ces argent, 150 \$ seront défrayés par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, et 100 \$ par la municipalité. Pour cela, il faudra que les personnes participant à ce projet fassent au moins 80 heures de travail par mois.

Les municipalités ont donc jusqu'au 31 décembre 1984 pour présenter des projets dans lesquels il sera possible de mettre en contribution des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Tous les projets doivent être obligatoirement dans la communauté locale et ce travail doit être "utile au maintien et à l'amélioration des services communautaires", selon le projet gouvernemental.

À la Cour municipale

Semaine après semaine, la Cour Municipale impose diverses amendes pour des infractions de toutes sortes. À la séance du 17 mai, circulation et stationnement ont cumulé le plus grand nombre de causes.

En voici la liste : une amende de 200 \$ pour conduite imprudente; une amende de 110 \$ pour vitesse indue; une amende de 100 \$ pour dépassement interdit; 4

amendes de 75 \$ pour avoir brûlé un feu rouge; 2 amendes de 50 \$ pour des omissions d'arrêt; 15 amendes variant de 10 à 25 \$ pour divers stationnements interdits; et 23 amendes de 5 \$ pour des

parcomètres expirés. À ceci s'ajoutent 2 amendes de 50 \$ et de 25 \$ pour avoir troublé la paix publique, et une amende de 25 \$ à un citoyen pour avoir résisté à son arrestation.

Élections scolaires

Mises en candidature le lundi 4 juin, à midi

par Vianney Théberge

Douze commissaires d'école, soit sept à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, et cinq à Val-Monts, sont sortant de charge cette année.

Dans les deux endroits, la mise en candidature aura lieu le lundi 4 juin, de douze à quatorze heures, au siège social de l'une et l'autre Commission scolaire.

S'il n'a pas d'opposition à ce moment, le commissaire sortant se verra reporter pour un autre mandat.

Dans la revue "Le Commissaire d'école", de mai 1984, Me Jean Beauchesne, avocat, trace ainsi les qualités requises pour être commissaire d'école.

Les qualités légales pour être commissaire d'école sont exigées non seulement lors de la mise en candidature et de l'élection, mais tout au long du mandat du commissaire. C'est pour-

quoi il est toujours important de vérifier si ces exigences légales sont respectées.

Et Me Beauchesne passe en revue la qualité de "citoyen canadien", d'être majeur, et d'être domicilié sur le territoire. Il termine en soulignant que pour être éligible à un tel poste, il ne faut pas être frappé d'aucune incapacité légale.

Le code civil établit en effet certaines interdictions donnant lieu à une incapacité légale sur prononciation judiciaire de l'interdiction. Il s'agit de l'état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur et les situations où un individu se porte à des excès de prodigalité.

Et l'auteur mentionne enfin qu'un candidat qui respecte les conditions peut se présenter dans n'importe quel quartier de la Commission scolaire.

Subvention fédérale à l'oeuvre Antoine-Girouard

Dans le cadre du programme "Environnement 2000", l'oeuvre Antoine-Girouard de Saint-Hyacinthe se voit attribuer un chèque au montant total de 8 885 \$ pour l'aménagement du parc Les Salines.

En plus d'assurer la continuité de l'aménagement du parc Les Salines, cette contribution du gouvernement permettra la création de 4 nouveaux emplois. C'est la troisième fois en moins d'un an que le gouvernement fédéral participe financièrement à l'oeuvre Antoine-Girouard par l'octroi de subventions à travers différents programmes.

"Environnement 2000", de son côté, est un autre des programmes du gouvernement fédéral qui, cette fois, est orienté vers la conservation de l'environnement. Il vise à restaurer, à mettre en

valeur et à protéger notre patrimoine naturel afin de pouvoir en profiter dans les années à venir.

"Environnement 2000" s'adresse à la communauté dans le but d'y embellir l'environnement, d'augmenter le nombre d'emplois et d'offrir du travail à des jeunes de 16 à 24 ans et à des travailleurs de 50 ans et plus sans emploi. En fait, "Environnement 2000" a un double effet bénéfique. D'une part, il favorise la conservation,

la préservation et le rétablissement du milieu naturel. D'autre part, ce programme est un important générateur d'emplois.



INSCRIVEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT

COURS COMMERCIAL COMPLET

pour filles et garçons (adolescents et adultes)

Cours régulier ou intensif temps PLEIN ou PARTIEL

Options régulières

- Commis de bureau
- Sténo-dactylo
- Secrétaire de service

Nouvelles spécialisations:

- Commis comptable
- Secrétaire médicale

Début du cours: Août 84

L'École Lussier, le DERNIER jalon avant le marché du travail en ADMINISTRATION et COMMERCE

Diplôme du M.E.Q. reconnue pour fin de subventions

ÉCOLE COMMERCIALE LUSSIER INC.

1090, ave Prairie, Saint-Hyacinthe

Tél.: 1-(514) 774-6611

Zellers Bienvenue aux personnes de l'âge d'or

La direction de Zellers est heureuse d'annoncer qu'à partir de maintenant le premier lundi de chaque mois sera une journée spéciale pour la clientèle de l'âge d'or. En effet, toutes les personnes de 65 ans et plus bénéficieront d'un rabais de **10%*** sur tous les articles en magasin.

Voilà une occasion de visiter l'un de nos magasins Zellers et de profiter d'un rabais de 10%* sur vos achats. Zellers invite les personnes âgées à venir magasiner le premier lundi de chaque mois et à profiter d'un rabais de 10% sur les articles vendus déjà à très bas prix. Notre personnel se fera un plaisir de vous servir. Lundi, c'est la journée 10%* de rabais pour les personnes de l'âge d'or au Zellers.

Offre spéciale de l'après-midi — Le Café Fleur-de-Lys offrira une réduction additionnelle de 10% aux personnes de l'âge d'or qui viendront au restaurant après 13h30.

*Sauf sur les produits de la Tabatière.

Zellers 3300, boul. Laframboise
Galeries Saint-Hyacinthe

eau de source

Boschetal

FRANCHISE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Un avenir à votre compte

NOUS VOULONS

- une personne déterminée à posséder et à exploiter avec dynamisme un territoire exclusif "peut posséder son propre réseau de distribution"
- une personne possédant une grande expérience personnelle et une bonne compréhension du service à la clientèle
- une personne possédant un camion de livraison et disposant d'un capital d'investissement d'environ 10,000\$

NOUS OFFRONS

- notre savoir-faire et notre renommée
- une formation adéquate à vous et à votre personnel
- notre énorme pouvoir d'achat
- une formule éprouvée qui permet un rendement élevé sur le capital investi
- un territoire protégé "Saint-Hyacinthe, Beauceville, Saint-Bruno"

Pour information, écrire à:
Jacques De Gagné
C.P. 5307
Beauport, Québec, G1E 6G3
ou tél.:
418-627-1810

les Obligations d'Épargne du Québec

en vente pour un temps limité

sûres

Les Obligations d'épargne du Québec c'est de l'argent bien placé. Vous pouvez dormir en paix, elles représentent un investissement des plus sécuritaires.

toujours encaissables

L'argent que vous placez dans les Obligations d'épargne du Québec demeure toujours disponible. En cas de besoin, vous pouvez retirer votre investissement à sa pleine valeur plus l'intérêt couru.

rentables

C'est payant d'acheter des Obligations d'épargne du Québec. Elles offrent 11¼% la première année et un taux minimum de 8½% pour les années suivantes. De plus, elles vous donnent le choix entre l'intérêt composé payable à l'encaissement et l'intérêt régulier payable par chèque une fois l'an.

Procurez-vous les Obligations d'épargne du Québec auprès de votre caisse populaire ou d'économie, banque, société de fiducie, courtier ou par le Mode d'épargne sur le salaire.

Hâtez-vous d'agir et profitez de la relance.

Veillez noter que les Obligations d'épargne du Québec que vous détenez rapportent désormais, pour la prochaine année, le même taux d'intérêt avantageux de 11¼% que les nouvelles obligations.

11¾%

la première année

J'Oblis d'épargner!

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

CENTRE D'ORTHOPÉDIE

1312, rue Des Cascades
773-8447

Ostomie
Bas élastiques
Béquilles
Marchettes
Cannes
Chaises roulantes

LOCATION
ET VENTE

SUPER ESCOMPTES



NOUVEAU HUGGIES



Couches jetables de jour en 48 et premiers pas en 33

\$9.59

Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ÉVIDEMMENT ! NOUS ACCEPTONS LES COUPONS D'ESCOMPTES DES COUTU, PHARMAPRIX, UNIPRIX, ETC.

FIESTA
Gelée de fruits format 300 g
\$1.98
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ANTIPHLOGISTINE
Baume médicamenté pour soulager la douleur
25% de boni format 150 ml
\$2.59
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

BAUSH LOMB
Solution saline pour verre de contact souple
Format 240 ml Valeur '3**
\$1.99
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

NIVEA
Crème 33 1/3% de plus
Format 400 ml Valeur '8**
\$5.59
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ROLAID
Pastilles antiacides
Format 80 pastilles Valeur '11**
\$1.33
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ANTOINE
Bain de soleil, gel solaire foncé ou crème blanche 4
Format 90 ml Valeur '4**
\$3.19
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

BRONZTAN
Lotion pour un bronzage soutenu
Format 200 ml Valeur '5**
\$3.59
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

TRAC II/ATRA
De Gillette, lame micro-douces
format 5 lames Valeur '27**
\$1.73
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ARRID
Désodorisant en spray, 250 ml ou à bille 75 ml
50% de plus
\$2.23
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

ÉCONOMISEZ 1\$
à votre prochain achat de **Nice'n Easy**
avec ce coupon **\$3.59**
Au détaillant : Sur présentation de ce coupon par le client au moment de l'achat de Nice'n Easy, Clairol vous remboursera 1 \$ plus les frais d'administration normaux. Toute autre utilisation de ce coupon constitue une fraude. Les factures, prouvant l'achat (dans les 90 jours précédents) d'une quantité suffisante de produits pour justifier tous les coupons de remboursement, doivent être montrés sur demande. Les coupons seront nuls et non avenue s'ils sont présentés pour remboursement par des agences, courtiers ou autres qui ne sont pas des distributeurs autorisés de nos produits, à moins d'y être autorisés spécifiquement par nous. Tous les coupons présentés pour remboursement deviennent la propriété de Clairol Canada, Valeur marchande : 1/100. Pour obtenir le remboursement, postez à Clairol Canada, C.P. 3000, Saint-John (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3. Un seul coupon par article. Coupon remboursable seulement au magasin suivant : Pharmacie Chartier.
1\$ 1\$
1801 MCGILL COLLEGE *ÉTAGE MONTREAL QUEBEC H3A 2N4 IMPRIME AU CANADA 1.34.38.79.1

NAIR
Lotion dépilatoire avec huile de bébé
format 175 ml ou à bille, format 100 ml
Valeur '1**
\$1.99
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

BODY ON TAP
Shampooing enrichi de bière
22% de plus
format 550 ml Valeur '5**
\$2.83
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

IVORY
Savons personnels
format 4 savons
\$1.09
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

BIC
Rasoirs
format 12 rasoirs
\$1.39
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

VIAU
Biscuits Grand-Mère et biscuits mélasse
Format 350 gr.
\$1.19
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

CREST
Pâte dentifrice
format 150 ml Valeur '2**
\$1.39
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

BIC
Briquet au butane
69¢
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

CRISCO
Huile fine pour salade et cuisson
format 1 L
\$2.19
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

Q-TIPS
Coton tige, 20% de boni
format 480 applicateurs
Valeur '3**
\$2.13
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

CUTEX
Dissolvant de vernis
format 100 ml Valeur '1**
83¢
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

JOHNSON'S
Huile de bébé
format 440 ml Valeur '5**
\$3.49
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

HI DRI
Essuie-tout
format 2 rouleaux
\$1.03
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

SACS À ORDURES
Grandeur 26"x36"
format 10 sacs
59¢
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

RAID
Insecticide pour la maison et le jardin
format 450 gr Valeur '7**
\$4.79
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

PARAPLUIE
Télescopique, automatique pour hommes ou femmes
\$3.69
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

OFF
Chasse moustiques
format 400 gr Valeur '7**
\$4.99
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84

CONDOR
Moutarde préparée
format 500 ml
73¢
Limite 3 par client au comptoir seulement
disponible avec ce coupon du 29 mai au 12 juin 84



CLINIQUE MÉDICALE FAMILIALE
2935, boul. Laframboise
Tél.: 774-7954

CENTRE-VILLE
1312, rue Des Cascades
Tél.: 773-8447

AUX 4 COINS DE LA VILLE POUR VOUS SERVIR À PRIX D'AMIS

CENTRE D'ACHAT
Galeries Saint-Hyacinthe
1100, boul. Casavant
Ouvert le dimanche
10 h. a.m. à 5 h. p.m.
et jusqu'à 9 h. p.m.
sur semaine

FACE À L'HÔPITAL
Ouvert tous les jours
jusqu'à minuit
2665, Sainte-Anne
Tél.: 773-8449

